

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LCONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Léo, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LCONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothee donne procuration à CLAIRET Dany, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PHILIPPE Danièle, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VOISEUX Dominique

Monsieur PÉDRINI Lélío est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS - ANNÉE 2024

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

En vertu de l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 04 juin 2025.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera transmis, après adoption, à chaque commune membre, et il devra être présenté par le Maire au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément à l'article D 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service sera, en partie, intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (rapport annuel d'activités de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui doit être communiqué par le Maire de chaque commune au Conseil Municipal.

Il sera en outre et mis à disposition du public, qui en sera informé par voie d'affichage au siège de la collectivité et mis en ligne sur le site internet. Un exemplaire du rapport annuel sera adressé au Préfet pour information.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 17 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, de l'année 2024, ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale... hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets de l'année 2024, ci-annexé.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le :

27 JUIN 2025

Et de la publication le :

30 JUIN 2025

Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel



GIBSON Pierre-Emmanuel

RAPPORT ANNUEL 2024

DU SERVICE PUBLIC

DE PREVENTION ET DE GESTION

DES DECHETS MENAGERS



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

SOMMAIRE

Préambule	6
Partie 1 > Les indicateurs techniques Chapitre 1/ Le territoire desservi <ul style="list-style-type: none">• <u>1.1 Territoire desservi</u><ul style="list-style-type: none">- 1.1.1 Présentation du périmètre- 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement- 1.1.3 Déchets pris en charge par le service• <u>1.2 Répartition des Compétences</u>	8
Chapitre 2/ La prévention des déchets <ul style="list-style-type: none">• <u>2.1 Description des actions</u>	14
Chapitre 3/ La collecte des déchets: organisation <ul style="list-style-type: none">• <u>3.1 Pré collecte</u>• <u>3.2 Population desservie</u>• <u>3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire</u>• <u>3.4 Organisation de la collecte en porte à porte</u><ul style="list-style-type: none">- 3.4.1 Spécification de la collecte- 3.4.2 Fréquence de la collecte• <u>3.5 Focus sur les déchetteries</u>• <u>3.6 Evolution de l'organisation de la collecte</u>	19
Chapitre 4/ La collecte des déchets : bilan	28

<p>Chapitre 5/ Le traitement des déchets: organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>5.1 Localisation des unités de traitement</u> • <u>5.2 Nature des traitements</u> 	29
<p>Chapitre 6/ Le traitement des déchets : bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>6.1 Tonnages traités et valorisation</u> <ul style="list-style-type: none"> - 6.1.1 Tonnages traités - 6.1.2 Taux global de valorisation • <u>6.2 Refus de tri et performance</u> <ul style="list-style-type: none"> - 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri - 6.2.2 Performance énergétique du Centre de Valorisation Energétique (CVE) 	32
<p>Chapitre 7/ Impact environnemental et sanitaire</p>	38
<p>Chapitre 8/ L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire</u> • <u>8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations</u> <ul style="list-style-type: none"> - 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail - 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt 	39
<p>Chapitre 9/ La concertation et la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>9.1 Description des moyens d'information et de concertation</u> • <u>9.2 Suivi des réclamations</u> 	41

<p>Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers</p> <p>Chapitre 10/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</u> 	45
<p>Chapitre 11/ Budget, coût du service et financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service de collecte</u> • <u>11.2 Le montant annuel TTC global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés</u> • <u>11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et des collectes en apport volontaire pour le verre</u> • <u>11.4 Les recettes</u> 	48
<p>Chapitre 12/ Structure du coût</p>	52

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 5216-5), la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane exerce de plein droit des compétences obligatoires et des compétences optionnelles parmi lesquelles se trouvent la prévention et la réduction à la source, ainsi que la collecte et le traitement des déchets.

LE CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article 1 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi «Barnier», il est entendu que « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celle relatives aux substances et activités dangereuses »

Une partie de cette loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art L2224-17-1 et L 5211-39). La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a donc en charge la production d'un rapport annuel dont le contenu obligatoire est explicité dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

L'ARTICLE L2224-17-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES précise également que "Le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du Conseil Municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 ainsi que sur le site internet de la Collectivité. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport."



La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est un des plus vastes ensembles intercommunaux de France.

Elle réunit 100 communes, près de 280 000 habitants, sur un territoire de quelque 647 km².

Sa particularité principale est de s'articuler autour de deux villes-centre, Béthune et Bruay-La-Buissière, dans un ensemble au caractère rural très marqué (62 communes de moins de 2 000 habitants).

Sa densité de population est forte, à l'image de l'Europe du Nord-Ouest dans laquelle l'agglomération se positionne : 435 habitants au km².

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane mène des actions de prévention et exerce la compétence « Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire des 100 communes.

Partie 1

Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on?

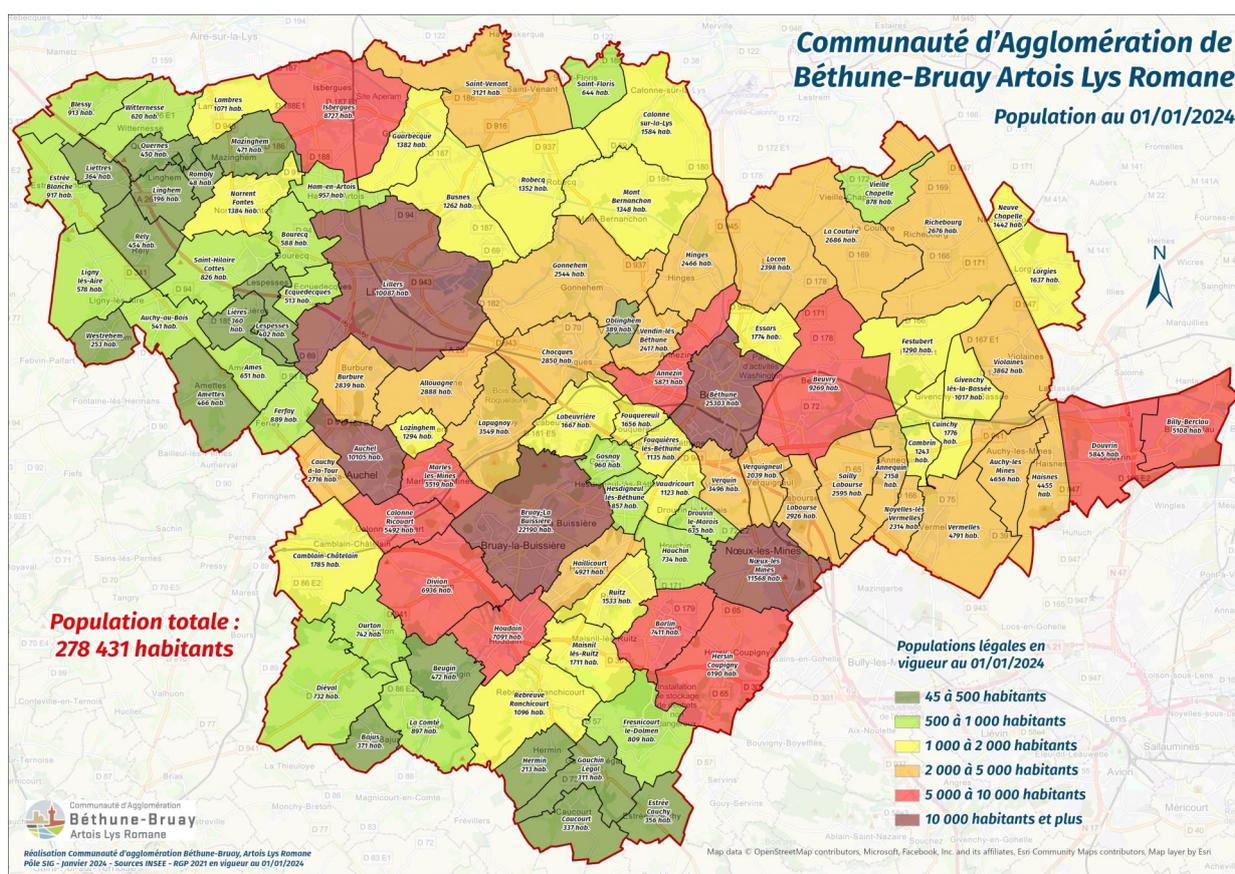
L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires. La prévention des déchets prend de l'ampleur, comme en témoigne le déploiement de plan et programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés au sein des collectivités locales. La prévention vise à éviter la production et la nocivité des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés à leur prise en charge. Des collectes séparées sont également mises en place, les modes de traitement évoluent. L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender pour les usagers.

L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.

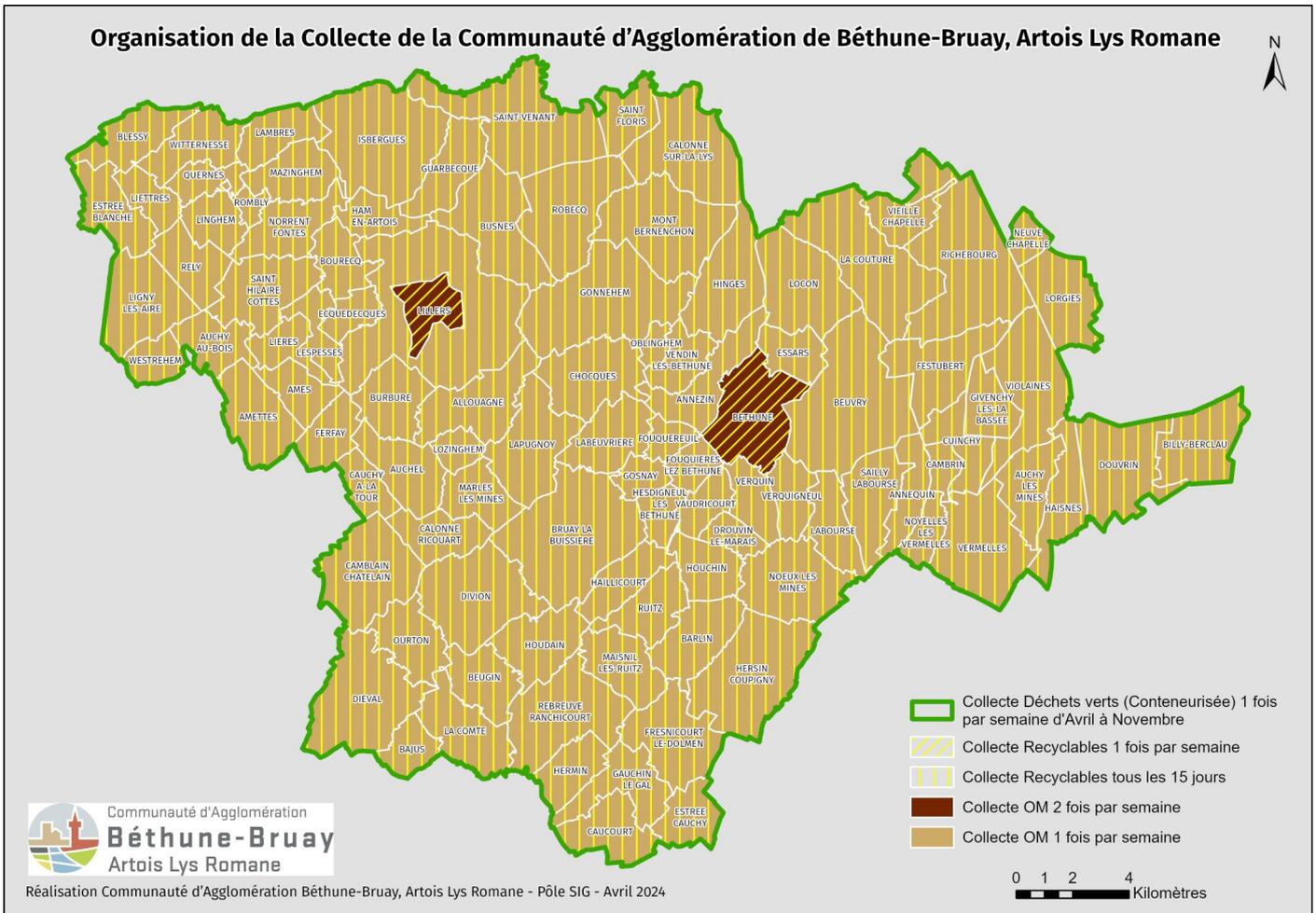
Chapitre 1

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



1.1.3 Déchets pris en charge par le service

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
 ORDURES MÉNAGÈRES	✓	✓	
 PAPIER	✓	✓	✓
 CARTON APLATI		✓	
 PET	✓	✓	
 FER-BLANC		✓	
 alu		✓	
 VERRE		✓	✓
 DÉCHETS de JARDIN	✓		✓
 FRIGO			✓
 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE			✓
 TEXTILES CHAUSSURES		✓	✓
 BOIS			✓
 HUILE VÉGÉTALE			✓
 HUILE MINÉRALE			✓
 FERRAILLE			✓
 MOBILIER			✓
 PILES			✓
 BATTERIES			✓
 PNEUS DÉJANTÉS			✓
 GRAVATS			✓
 AMIANTE / CIMENT	✓		
 DÉCHETS ENCOMBRANTS			✓
 ÉCLAIRAGES ÉCONOMIQUES			✓
 TOUT VENANT INCINÉRABLE			✓

1.1.3 Déchets pris en charge par le service (suite)

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
			✓
			✓
 Souches			✓ Plate forme de broyage de déchets verts
			✓
			✓
			✓
 Jouets			✓
			✓
			✓

1.2 Répartition des compétences

Missions	Collecte	Traitement
OMR Ordures Ménagères Résiduelles)	Régie Prestation de service pour les CAV, jusque fin avril 2024	CVE (Centre de Valorisation Energétique) Délégation de service public
Recyclables secs	Régie Prestation de service pour les CAV, jusque fin avril 2024	Centre de tri de Ruitz Marché d'exploitation, puis contrats de reprises
Verre	Régie	Contrat de reprise
Déchets verts	Régie	Plateforme de broyage Marché de prestation pour le transport et le compostage
Amiante	Régie	Marché de prestation
Déchetteries	Régie	Filières de recyclage Marchés divers + REP

Chapitre 2

La prévention des déchets

2.1 Description des actions

Economie Circulaire et Prévention des déchets

Les actions opérationnelles de prévention des déchets ou relatives à la mise en œuvre d'une économie circulaire sont initiées et déployées par le Service Prévention des déchets via la stratégie Déchets 2021-2031 et la Feuille de Route Economie Circulaire 2021-2026. Le service travaille sur les thématiques de lutte contre les différents types de gaspillage, sur la préservation des ressources et la prévention des déchets, mais également sur l'exemplarité de la collectivité. Il doit répondre à la réglementation (Loi AGEC de 2020) mais aussi atteindre un objectif territorial : baisser de 15% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2031 et valoriser la matière à hauteur de 67 % des produits (déchets) pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Le compostage de proximité

Le compostage individuel

Afin de promouvoir le compostage individuel, l'agglomération a poursuivi en 2024 la vente à tarifs préférentiels de composteurs individuels aux ménages de son territoire (17 € le composteur de 345 litres et 30 € le composteur de 800 litres). 2 025 composteurs (1 223 composteurs de 345 litres et 802 composteurs de 800 litres) ont été distribués à 1 821 foyers du territoire lors des 63 opérations de retrait de composteurs qui ont eu lieu sur le site de démonstration de Béthune, à l'antenne de Lillers et dans les communes de Violaines, Billy-Berclau, Norrent-Fontes, Divion, Gonnehem, Sailly-Labourse et Quernes.

20 stands de sensibilisation du grand public ont été animés par les agents du service prévention déchets et les guides composteurs bénévoles lors des événements suivants : réunions de quartier de Béthune des 18, 20 et 28 mars, Fête de la nature d'Isbergues du 4 mai, Portes ouvertes « Au rendez-vous fermier » du 1^{er} juin de Norrent-Fontes, Fête de la nature d'Hersin-Coupigny du 12 juin, marché d'Isbergues du 22 août, marché de Bruay-La-Buissière du 30 août, Forum des associations de Béthune du 31 août, Grand Prix d'Isbergues du 15 septembre, marché d'Auchel du 17 septembre, Prix des maisons fleuries de Divion du 20 septembre, marché de Béthune du 23 et 27 septembre, Poireaux Folies de Verquin des 5 et 6 octobre, Salon Soupes et Jardins de Marles-les-Mines du 13 octobre, Fête de la pomme de Mazinghem des 19 et 20 octobre, Faïtes de la graine de Festubert du 20 octobre.



4 réunions publiques ont été organisées sur les communes de Sailly-Labourse le 28 août et de Quernes le 27 novembre (couplées à une distribution de composteurs) et sur les communes de Lorgies le 19 mars, et de Caucourt le 17 avril (non couplées à une distribution).

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « biodéchets et acteurs économiques », des animations intergénérationnelles sur la thématique des biodéchets ont été réalisées le 9 avril à Amettes au sein de l'EHPAD Saint-Benoît en partenariat avec l'école Saint-Benoît, le 18 juin à Lillers au sein de la Résidence Croizat en partenariat avec l'école Jean Carette, le 23 septembre à Bruay-La-Buissière au sein de l'EHPAD Edith Piaf en partenariat avec l'école Jules Marmottan, le 1^{er} octobre à Barlin au sein de l'EHPAD les Charmilles en partenariat avec l'école Maternelle Maryse Bastié, des sensibilisations aux thématiques des biodéchets ont été animées le 3 octobre à destination du personnel de l'entreprise MOV'NTEC de Ruitz et le 11 octobre à destination des résidents et du personnel de la structure Le Nid du Moulin de Gosnay.

Le 22 octobre un atelier de sensibilisation au compostage a également été réalisé dans le cadre de l'événement « Cap de découvrir l'Agglo » organisé à Loisinord à destination des Conseils Municipaux des Jeunes du territoire.

2.1 Description des actions (suite)

Le compostage de proximité

Le compostage individuel

Enfin dans le cadre de la loi AGEC de 2020 et de la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris les ménages, entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, la première édition d'un village compost a été organisée à Loisinord. L'objectif de cet événement était de rassembler tous les publics du territoire autour d'une seule et même thématique, le compostage. 9 stands ont été animés et des ateliers ont été proposés pour tous les publics : ateliers de création de vermicomposteurs, distribution de composteurs individuels, escape-game « A la recherche de l'or noir », réalisation d'une fresque du compost pour les petits et les grands, fabrication de « têtes à pousser » pour les enfants à l'aide de compost. Cet événement a permis une sensibilisation qualitative de 190 personnes.



En 2024, 19 guides composteurs bénévoles ont aidé à sensibiliser les usagers. 5 nouveaux guides composteurs bénévoles ont été formés via un organisme certifié par l'ADEME lors de la session de formation « Guides composteurs » des 3, 4 et 5 avril et 3 autres lors de la deuxième session organisée les 12, 13 et 14 novembre.

Afin de faire vivre le réseau des guides composteurs bénévoles, 9 réunions de réseau ont également été organisées les 30 janvier, 22 février, 21 mars, 18 avril, 23 mai, 20 juin, 12 septembre et 7 novembre.

Enfin, afin d'assurer les distributions de composteurs et la sensibilisation des habitants au sein des communes ayant conventionnées avec l'agglomération en ce sens, 6 (5 et 1) guides composteurs communaux ont été formés lors des sessions de formation « Guides composteurs » organisées les 3, 4 et 5 avril et les 12, 13 et 14 novembre.

Le compostage autonome en établissement

Des projets de compostage de gros volumes ont également été développés sur le territoire.

Afin de gérer ces équipements, l'Agglomération a formé via un organisme certifié par l'ADEME, 34 « référents compostage », lors de 3 sessions de formation organisées le 15 mars, le 23 mai et le 16 octobre.

Ces sessions ont permis de former des agents du SIVOM du Béthunois, de L'EHPAD Le Bon Air de Marles-les-Mines, du Restaurant « La Marmite qui chante », de l'association Jardin de l'Espoir de Bruay-La-Buissière mais aussi des communes d'Essars, de La Couture, d'Hermin, de Fouquières-lès-Béthune, de Vendin-lès-Béthune, de Lorgies, de Caucourt, d'Ourton, de Festubert, de Busnes, d'Isbergues, de Mont-Bernenchon et de Quernes. Ces « référents compostage » sont responsables au sein de leur structure de l'alimentation, de la gestion et du suivi du site de compostage de gros volume.

16 nouveaux sites de compostage en établissement ont été installés au sein du restaurant scolaire de Gonnehem le 16 janvier, du restaurant scolaire Marcel Lejosne de Richebourg le 2 février, du cimetière communal de Richebourg le 2 février, du cimetière communal et du restaurant scolaire d'Essars les 8 et 9 avril, du cimetière communal et de l'Espace Pingrenon d'Hermin le 16 avril, du Restaurant scolaire Yves Duteil de Fouquières-lès-Béthune le 19 avril, du Restaurant Scolaire de La Couture le 6 mai, du restaurant scolaire de Lorgies le 7 mai, du cimetière communal et du restaurant scolaire de Caucourt le 31 juillet, de la Cuisine centrale du SIVOM de Verquigneul le 13 août, du cimetière communal de Divion le 6 septembre, du restaurant scolaire (salle Jean Jaurès) de Vendin-lès-Béthune le 19 septembre et du restaurant scolaire d'Ourton le 24 septembre.



Le service Economie Circulaire et Prévention des déchets a effectué 97 visites de suivi des sites de compostage autonome afin de vérifier le bon fonctionnement des équipements mis à disposition par la Communauté d'Agglomération et de répondre aux éventuels questionnements des « référents compostage » des établissements.

2.1 Description des actions (suite)

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Le collège René Cassin de Lillers, le collège Henri Wallon de Divion et ses restaurants scolaires satellites (le collège Sévigné d'Auchel, le restaurant scolaire Kukla de Calonne-Ricouart, le restaurant scolaire Barbusse de Calonne-Ricouart et le restaurant scolaire de Camblain-Châtelain) ont été accompagnés au cours de l'année scolaire 2023-2024 par le service afin de lutter contre le gaspillage alimentaire au sein de l'établissement. Le collège Maurice Piquet d'Isbergues qui avaient déjà été accompagné au cours de l'année scolaire 2022-2023 a souhaité poursuivre ce projet une année supplémentaire.



Au cours du 1er semestre 2024, une réunion de suivi du projet anti-gaspi a été organisée au collège René Cassin de Lillers (le 15 mars), au collège Maurice Piquet d'Isbergues (le 26 mars) et au collège Henri Wallon de Divion (le 3 juin) en présence de représentants du département (62), des responsables de cuisine, des professeurs référents et des élèves associés au projet. L'évènement final s'est déroulé le 13 juin au parc d'Olhain. La matinée était destinée à la présentation des résultats des 3 semaines de pesées, et des actions réalisées tout au long de cette année scolaire afin de lutter contre le gaspillage alimentaire au sein de ces établissements.

Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, la Communauté d'Agglomération a proposé un projet pilote et expérimental de lutte contre le gaspillage alimentaire aux communes ayant fait le choix d'une restauration scolaire en gestion directe et autonome. La commune de Lillers avec ses 450 repas en moyenne servis par jour au sein de son restaurant municipal et de ses 5 restaurants satellites et la Commune de la Couture avec environ 180 repas servis par jour, ont répondu favorablement à cette proposition d'accompagnement.

Dans le cadre de ce projet, des formations ont été diligentées les 9, 10, 11, 18, 23 et 24 septembre 2024 à destination des agents en charge de la restauration et des animateurs susceptibles d'intervenir sur le champ de la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des élèves demi-pensionnaires.

5 réunions ont été réalisées les 3 septembre, 1er octobre, 12 et 18 novembre afin de lancer le projet, de distribuer le matériel dédié et de faire un retour sur les premières pesées. Une semaine de pesées a eu lieu du 7 au 11 octobre 2024 au sein des 6 restaurants scolaires sur la base d'un menu commun défini en amont. Un suivi du service a également été effectué par le service Economie circulaire et Prévention des déchets le 7 et le 10 octobre dans le cadre de cet accompagnement.

Enfin, 6 animations anti-gaspi ont été réalisées en complément afin de sensibiliser les élèves demi-pensionnaires (105 enfants de 8 à 10 ans).

Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de l'évènement « Cap de découvrir l'Agglo » du 22 octobre organisé à Loisinord à destination des Conseils Municipaux des Jeunes, une animation autour du jeu de l'oie « le Gaspirale » a été réalisé afin de sensibiliser les jeunes de ces instances à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



2.1 Description des actions (suite)

La lutte contre les déchets dangereux

Afin de promouvoir une consommation responsable, deux animations « ménage au naturel » ont été réalisées les 21 et 30 mai auprès des « familles Zéro Déchet » de Billy-Berclau et des élèves de 6ème du Collège Lavoisier d'Auchel. Une animation « jardin au naturel » a également été réalisée le 18 juin auprès des « familles Zéro Déchet » de Billy-Berclau.

Dans le cadre de la Fête de la petite enfance du SIVOM du Béthunois, un stand « ménage au naturel » a permis de sensibiliser une centaine de personnes au zéro déchet le 1^{er} juin.

La lutte contre le jetable

L'Agglomération met à disposition des 100 communes du territoire, ainsi qu'aux structures demandeuses des autocollants STOP PUB pour une diffusion auprès des habitants. 719 autocollants ont été distribués en 2024.



Le don et le réemploi

Promotion du numérique solidaire et circulaire sur le territoire.

Dans le cadre de la promotion d'un numérique solidaire et circulaire sur le territoire, la Communauté d'Agglomération a conventionné avec 2 acteurs permettant de développer cette thématique : Emmaüs Connect et l'association Junior NIRD (Numérique Inclusif, Responsable et Durable). Ces conventions permettront la promotion du don de matériels informatiques, la sensibilisation des publics à la prévention des équipements électriques et électroniques et devraient permettre de donner de la visibilité à ces acteurs sur le territoire.

L'éco-exemplarité de la collectivité

Sensibilisation des agents communautaires

Afin de rendre les agents de la Communauté d'Agglomération exemplaires, une campagne de communication sur le compostage a été organisée en interne. Une distribution de composteurs à l'Hôtel communautaire a été proposée aux agents résidents sur le territoire. 10 composteurs ont été retirés. Lors de cette remise, 20 agents ont été sensibilisés à la pratique du compostage.

Des actions de sensibilisation à la réduction des déchets à la source ont également été organisées pendant la Semaine Européenne du Développement Durable : un atelier fresque des déchets (9 participants), 3 ateliers « ménage au naturel » (21 participants), 4 ateliers « jeu de l'oie et cuisine anti-gaspillage alimentaire » (16 participants), 2 ateliers « Escape game Biodéchets » (9 participants), 5 ateliers de création de vermicomposteurs (9 participants).



Actions éco-exemplaires



Une Give-Box, présente au sein de l'Hôtel communautaire, permet aux agents de déposer les livres et les petits objets du quotidien qu'ils souhaitent donner et de prendre les objets déposés par d'autres qui pourraient leur être utiles.

Une opération de « collecte solidaire de jouets » a été renouvelée du 22 novembre au 9 décembre 2024 au sein de l'Hôtel communautaire et des antennes de Lillers, de Nœux-les-Mines et d'Annezin. 392 jouets, livres et peluches ont été donnés par les agents de la Communauté d'Agglomération pour un poids total de 126 kg. Ils ont été distribués aux enfants de l'association « Secours Populaire » d'Houdain.

2.1 Description des actions (suite)

La sensibilisation des futurs citoyens à la préservation des déchets et des ressources

Au cours de l'année 2024, 3 animations « compostage » ont été réalisées auprès de 65 élèves des écoles de Lorgies le 26 septembre et de Norrent-Fontes le 17 octobre suite à l'installation d'un composteur au niveau de la restauration scolaire . 2 animations « compostage » ont été réalisées auprès de 29 jeunes des CMJ de Violaines le 13 février et de Vendin-lès-Béthune le 4 juillet. Enfin 1 animation « compostage » a été réalisée au CLSH d'Hersin-Coupigny le 17 avril suite à l'installation d'un composteur à proximité de l'équipement.

5 animations ont été réalisées sur la thématique des déchets et de leur prévention auprès de 60 jeunes du SAVI de Béthune. Des stands ont également été animés le 30 mai dans le cadre de la Green Week du collège Lavoisier d'Auchel (80 élèves de 6ème sensibilisés), les 11 et 13 juin dans le cadre de la Fête de la Nature d'Hersin-Coupigny (200 élèves d'élémentaire sensibilisés), le 10 septembre dans le cadre de la journée citoyenne à l'Arena Béthune-Bruay (210 enfants de CE1-CE2). Des animations ont été proposées aux élèves de 8 classes du territoire les 14 et 15 novembre dans le cadre du Village compost organisé à Loisinord. 193 enfants ont été sensibilisés à la thématique des biodéchets et du compostage.

Les écoles éco-responsables

3 animations sur le gaspillage alimentaire ont été réalisées auprès des élèves d'élémentaire de l'école Yann Arthus Bertrand de Rebreuve-Ranchicourt. Dans le cadre de leur évènement final, 5 classes de l'établissement scolaire ont travaillé à la réalisation de 6 affiches à la manière d'Arcimboldo en vue d'une exposition alliant gaspillage alimentaire et Jeux Olympiques. Le vernissage de l'exposition de ces affiches le 7 juin a permis de sensibiliser 30 parents d'élèves.

Un programme école-éco-responsable « Zéro déchet » et « Tous au compost » a été proposé aux écoles du territoire à la rentrée scolaire 2024-2025. 10 écoles du territoire ont été retenues pour mettre en œuvre ces programmes au sein de leur établissement.



Projet « Cap 2050, Agir pour demain ! »



Dans le cadre du Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI), 4 classes de collèges du territoire (102 élèves des collèges de Calonne-Ricouart, Houdain, Norrent-Fontes et Douvrin) ont été accompagnées au cours de l'année scolaire 2023-2024 dans une réflexion portant sur les enjeux écologiques de leur établissement, et de leur environnement proche, à l'horizon 2050. En 2024, Les élèves ont pu bénéficier de 47 animations, ateliers et visites, leur permettant de réfléchir sous le prisme de l'alimentation durable. Grâce à la collaboration d'artistes, quatre livrables ont été réalisés : un défilé de mode, une exposition d'arts plastiques, une chanson et une fresque murale. Toutes ces réalisations ont été présentées le 4 juin lors de l'évènement final.

La préservation des ressources

L'étude de Planification et de Programmation « Matières » (E2PM) territoriale, lancée en 2023 suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt publié par l'ADEME, et finalisée en 2024, a permis d'étudier les flux de matières, les forces et les faiblesses des secteurs du BTP, de l'agro-alimentaire, du plastique et des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) du territoire. 10 actions opérationnelles ont été fléchées dans le cadre de cette étude, qui vont permettre de créer et d'animer des réseaux d'acteurs, de sensibiliser, de former et de créer des emplois dans ces secteurs, de développer des exutoires et de permettre des innovations.

Chapitre 3

La collecte des déchets : organisation

3.1 Pré collecte

Plus de doute, Suivez le guide

MÉMO-TRI

À TRIER

Verre

dans la colonne d'apport volontaire

BOUTELLES, POTS ET BOCAUX
SANS COUVERCLE

LES BONS GESTES DE TRI

✓ Bien les vider ✓ Inutile de les laver ✓ Sans couvercle

À TRIER

Emballages et papiers

dans le bac à couvercle jaune

ENBALLAGES MÉTAL ET CONSERVES

PAPIERS

ENBALLAGES & BRIQUES EN CARTON

ENBALLAGES EN PLASTIQUE

BOUTELLES ET FLACONS SACS ET FILMS BARQUETTES, POTS, BOTTES, SACHETS, GOURMES, TUBES...

LES BONS GESTES DE TRI

✓ Bien les vider ✓ Inutile de les laver ✓ En vrac, pas dans un sac ✓ Compacter pour + de place

⊗ Ne pas y jeter les «objets» en plastique. Ce ne sont pas des emballages.

À JETER

Ordures ménagères

dans le bac à couvercle foncé

RESTES DE REPAS

COUCHES, MOUCHOIRS, LITIÈRES...

POLYSTYRÈNE
VAISSELLE CASSÉE, PETITS OBJETS

LES BONS GESTES DE TRI

Compostage des déchets alimentaires, don ou réemploi des objets usagés... Avant de jeter, je pense à la meilleure des alternatives pour jeter moins !

À VALORISER

Déchets végétaux

dans le bac vert

LE PETIT RÉFLEXE EN +

DÉCHETS COMPOSTABLES

pâtissons, branchages, épaves, coquilles, restes de repas non carnés, marc de café, sachet de thé...

DÉCHETS VERTS

LES BONS GESTES DE TRI

Le jour de collecte est le _____ en semaine :

DEDANS, PAS À CÔTÉ !

Par respect du travail des agents de collecte, je jette tous mes déchets **DANS** les bacs ou les colonnes d'apport volontaire... Les déchets déposés à côté ne seront pas ramassés.

L'amiante - collecte à domicile

ÉTAPES À SUIVRE

- 1 Appeler le service de collecte au 03 21 57 08 79 pour une prise de rendez-vous.
- 2 Un agent se rend chez vous, évalue les volumes, vérifie l'accessibilité du camion pour l'enlèvement, vous informe sur les précautions à prendre pour manipuler les déchets amiantés et établit un chiffrage. Si vous acceptez les conditions, l'agent dépose le(s) big-bag(s) fermé(s) hermétiquement, un rendez-vous est fixé pour le prochain.
- 3 Une fois les déchets amiantés conditionnés et les big-bag(s) fermé(s) hermétiquement, un rendez-vous est fixé pour le prochain.
- 4 Un camion enlève le(s) big-bag(s).

Afin de limiter les risques encourus par les usagers et les agents de déchetterie, les déchets d'amiante des particuliers sont collectés à domicile. Le dépôt en déchetterie n'est plus autorisé.

Ce dispositif concerne uniquement les particuliers de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois les Rivières.

Le coût de la prise en charge est forfaitaire et s'élève à 20 € par big-bag. La facture sera envoyée par le Trésor Public.

DÉCHETS D'AMIANTE LIÉS COLLECTÉS

Les filtres à café, les filtres à huile, les foyers, les plaques de cloisonnement, les ardoises en amiante ciment.

Déchets pros et «gros volumes»

La déchetterie «gros volumes» (rue Rabat à Béthune) est ouverte aux professionnels ayant leur siège social sur le territoire de l'agglomération et aux particuliers.

Accès autorisé aux véhicules de plus de 1990 - Apport limité à 12m³ de déchets par semaine et par type de déchets.

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
Le samedi : de 8h30 à 12h30
Fermée tous les dimanches et jours fériés
ATTENTION - Accès payant selon le type de déchets

Les déchets dangereux

Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. La limitation de leur impact sur l'environnement et la santé humaine nécessite un traitement particulier: ils doivent donc obligatoirement être cédés déposés dans les contenants en déchetterie.

EN DÉCHETTERIE PAS DANS MON BAC

Éco-participation et pour To : les magasins ont l'obligation légale de reprendre gratuitement votre ancien appareil ou meuble lors de l'achat d'un modèle neuf équivalent. C'est la reprise « 1 pour 1 » : 1 appareil recyclé pour 1 appareil acheté.

Je porte mes déchets volumineux et spécifiques en déchetterie

AVANT DE JETER - DON-RÉPARATION - RÉEMPLI-

Les 11 déchetteries acceptent gratuitement :

- les appareils électroménagers
- du bois
- de la ferraille,
- des gravats
- des encombrants
- des déchets verts
- de mobiliers
- des pneus
- du carton
- du papier
- des piles
- de l'huile noire
- de l'huile de friture
- des déchets diffus spécifiques

Accès sur présentation d'un justificatif est domicile, limité aux véhicules de moins de 20m³ - Apport limité à 8m³ de déchets par semaine, 200 pour les liquides et 5 pneus.

Horaires d'ouverture
Du mardi au samedi : de 9h20 à 18h
Les dimanches et jours fériés : de 9h20 à 12h
Fermées tous les lundis, le 20 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai

11 DÉCHETTERIES

Béthune

- Rue de l'Église
- Tél. : 03 21 57 08 79
- Rue de la Béchère
- Rue de la Vierge
- Tél. : 03 21 57 08 79
- Carrière-de-jeune
- Tél. : 03 21 57 08 79
- Héroulles-Sur-Banale
- Route de Valenciennes
- Tél. : 03 21 57 08 79
- Héroulles
- Rue de la Chapelle
- Tél. : 03 21 57 08 79

Liégeois

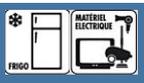
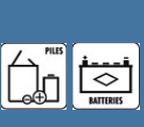
- Rue des Bénédictins
- Tél. : 03 21 57 08 79
- Liégeois
- Rue de la Chapelle
- Tél. : 03 21 57 08 79
- Liégeois
- Rue de la Chapelle
- Tél. : 03 21 57 08 79
- Liégeois
- Rue de la Chapelle
- Tél. : 03 21 57 08 79

3.2 Population desservie

	Collecte en porte à porte (PAP)	Collecte en points d'apport volontaire (PAV)
	2024	2024
		PAV (180 OM et 129 emballages) 1 PAV /70 hab (environ)
Ménages (en nbre d'habitants)	256 801	21 630
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	2 562	/
	2023	2023
		203 PAV (122 OM et 81 emballages) 1 PAV /70 hab (environ)
Ménages (en nbre d'habitants)	270 602	8 540
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	2 570	/

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2024

Flux de déchets en apport volontaire

	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
	2024 : 180 2023 : 122	colonne	2024 : 2258.32 2023 : 1750.98	Pas disponible
	2024 : 129 2023 : 81	colonne	2024 : 318.62 2023 : 221.26	Pas disponible
	2024 : 842 2023 : 853	colonne	2024 : 10 418.84 2023 : 10 494.62	Pas disponible
	2024 : 13 + 5 au sol 2023 : 13 + 5 au sol	Benne en déchetterie + Quai de déchargement à la déchetterie de Béthune, Bruay, Houdain, Isbergues	2024 : 12 517.70 2023 : 10 907.20	Pas disponible
	2024 : 12 +3 2023 : 12	Palox + bennes déchetterie gros volumes	2024 : 2 034.45 2023 : 2 041.84	2020 : 0.00 2023 : 2.93
	2024 : 22 2023 : 22	Colonne Le Relais	2024 : 141.18 2023 : 125.15	Pas disponible
	2024 : 18 + 2 au sol 2023 : 11 + 1 au sol	Benne en déchetterie	2024 : 5 941.64 2023 : 4 917.59	2024 : 976.78 2023 : 785.37
	2024 : 24 2023 : 24	CAV	Clares : 12.88 / 10.85 Noires : 126.99/119.06	0.48 / 0.20 0.36 / 0.27
	2024 : 12 2023 : 12	Benne en déchetterie	2024: 2 091.61 2023 : 2 028.28	2024 : 179.47 2023 : 125.02
	2024 : 11 + 1 au sol 2023 : 11 + 1 au sol	Benne en déchetterie	2024 : 5 866.98 2023 : 5 517.61	2024 : 72.38 2023 : 92.04
	2024 : 23 2023 : 23	Piles: fût Batteries: palox étanche	7.74 / 8.155 8.15 / 11.80	0.00 / 0.00 0.00 / 0.00
	2024 : 11 2023 : 11	Benne en déchetterie + bacs roulants	2024 : 236.79 2023 : 212.29	Pas disponible
	2024 : 20 + 2 au sol 2023 : 20 + 2 au sol	Benne en déchetterie	2024 : 19 568.34 2023 : 19 275.26	2024 : 3 594.97 2023 : 3 131.12
	2024 : 11 + 1 au sol 2023 : 11 + 1 au sol	Benne en déchetterie	2024 : 5 498.78 2023 : 6 531.11	2024 : 2 413.62 2023 : 2 149.04
	2024 : 24 2023 : 24	Contenant dédié	2024 : 4.80 2023 : 4.705	Pas disponible
	2024 : 18 + 1 au sol 2023 : 18 + 1 au sol	Benne de déchetterie	2024: 7 943.22 2023 : 7 400.85	2024 : 596.32 2023 : 517.58
	2024 : 5 2023 : 5	Benne en déchetterie	2024 : 475.70 2023 : 216.98	2024 : 150.24 2023 : 96.12
	2024 : 24 2023 : 24	Benne en déchetterie + bacs roulants	2024 : 1 074.88 2023 : 957.64	2024 : 66.48 2023 : 71.04

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2023 (suite)

	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
 BOUTEILLES DDS	2024 : 11 2023 : 11	Caisson DDS En déchetterie + hors Eco DDS	2024 : 277.24 2023 : 481.64	2024 1.93 2023 : 0.00
 Souches d'arbres	2024 : 1 2023 : 1	Plate forme de broyage	2024 : 0 2023 : 0	2024 : 42.50 2023 : 24.26
 BOUTEILLES DE GAZ	2024 : 11 2023 : 11	Rack de rangement	2024 : 14.72 2023 : 11.08	2024 : 0 2023 : 0
 EXTINCTEURS	2024 : 11 2023 : 11	Rack de rangement	2022 : 5.19 2023 : 6.225	2024 : 0 2023 : 0
 RADIOGRAPHIES	2024 : 11 2023 : 11	Caisse	2022 : 0.60 2023 : 0.90	Pas disponible
 ecomaison Jouets	2024 : 11 2023 : non collecté	Caisse	2024 : 49.89 2023 : 0.00	2024 : 0.62 2023 : 0.00
 Produits ménagers	2024 : 11 2023 : non collecté	Caisse	2024 : 69.98 2023 : 0	2024 : 0.02 2023 : 0.00
 CARTOUCHES ENCRE	2024 : 12 2023 : non collecté	Caisse	2024 : 1.83 2023 : 0	Pas disponible
TOTAUX			2024 : 76 967.02 2023 : 73 253.08	2024 : 8 096.17 2023 : 6 995.11
TOTAL COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE			2024 : 85 063.19 2023 : 80 248.19	

3.4 Organisation de la collecte en porte à porte

- 3.4.1 Spécification de la collecte

Type de déchets collectés en porte à porte

				
Population desservie	256 801 (hors PAV)	256 801 (hors PAV)	278 431	278 431
Tonnages annuels	2024 : 62 526.17 2023 : 64 074.88	2024 : 14 012.00 2023 : 13 921.56	2024 : 35 036.40 2023 : 32 790.50	2024 : 684.79 2023 : 658.96
Distances parcourues pour la collecte (estimation)	2024 : 700 015 2023 : 645 626	2024 : 344 521 2023 : 315 773	2024 : 320 383 2023 : 293 649	Données non disponibles
Couleur du bac concerné	Gris foncé	jaune	Vert	Sur demande en big-bag
Collecte séparative proposée	✓	✓	✓	✓

- 3.4.2 Fréquence de la collecte

				
<p>1x par semaine pour 98 communes</p> <p>2x par semaine pour Béthune et Lillers (en partie)</p>	<p>1x tous les 14 jours pour 98 communes</p> <p>1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers</p>	<p>1x par semaine pour 100 communes, de mi-avril à mi-novembre</p> <p>Sur RDV toute l'année (30€ le forfait de déplacement et 15€ le m³ collecté)</p>	<p>2x par an sur 18 communes</p>	<p>Sur appel pour les 100 communes</p>

3.5 Focus sur les déchetteries

Horaires d'ouverture:

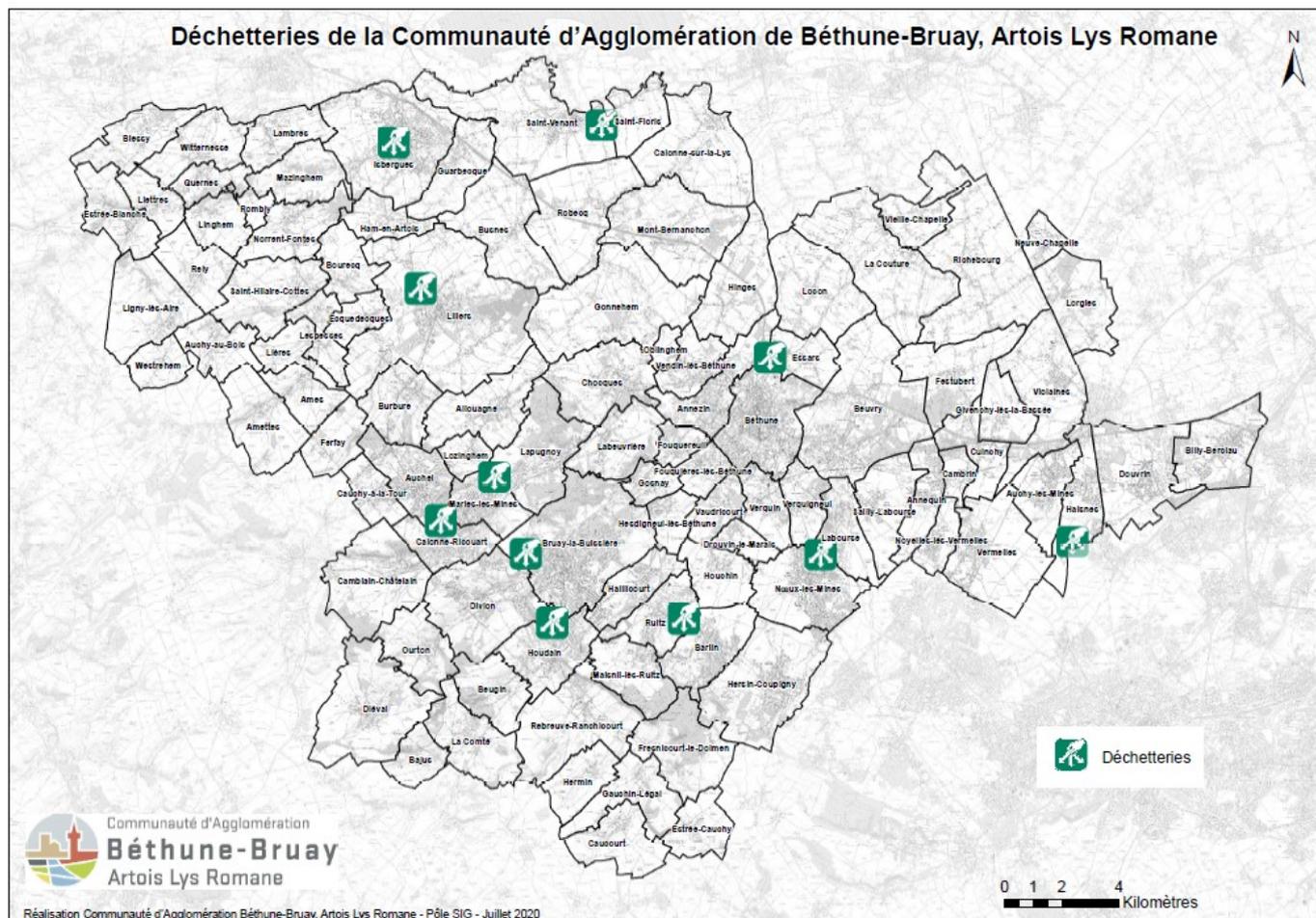
Du mardi au samedi: de 9h20 à 18h

Les dimanches et jours fériés: de 9h20 à 12h

Fermées tous les lundis, le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai

Conditions d'accès:

Accès limité aux véhicules de moins d'1m90 sur les 7 déchetteries (Haisnes-les La Bassée, Béthune, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Marles-les-Mines, Nœux-les-Mines, Ruitz). Concernant la déchetterie de Houdain accès aux professionnels et aux véhicules gros volumes avec reconnaissance de plaque minéralogique.



La déchetterie « gros volumes » à Béthune

Ouverte aux professionnels ayant leur siège social sur le territoire de la collectivité et aux particuliers

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 12h30

Fermée les dimanches et jours fériés

Conditions d'accès:

Accès autorisé aux véhicules ayant un PTAC < 12 tonnes

Accès autorisé aux véhicules de plus d'1m90

Apport limité à 12m³ par semaine et par type de déchets

Accès payant selon le type de déchets

Les conditions d'accès des déchetteries :

Afin de résoudre la problématique de gestion d'accès aux déchetteries, des portiques ont été mis en place dans 7 des 11 déchetteries dédiées aux habitants. Pour les professionnels, les services communaux et les usagers disposant d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur l'offre d'accès est complétée par une déchetterie « gros volumes » située à Béthune dont les tarifs sont précisés ci-dessous. La déchetterie de Houdain permet également d'accueillir les professionnels et les « gros volumes »

Les propositions d'harmonisation et d'amélioration des déchetteries :

- Installer des portiques sur toutes les déchetteries
- Créer une déchetterie « Gros volumes » sur Isbergues
- Création d'un quai de déchargement pour les déchets verts dans les déchetteries permettant d'augmenter la capacité d'acceptation des déchets
- Sécurisation des déchetteries

En 2024 les tarifs et les quantités admises pour les professionnels à la déchetterie « gros volumes » de Béthune et aux déchetteries de Houdain, Lillers, Saint Venant et Isbergues sont les suivants :

En 2024, les tarifs et les quantités admises pour les particuliers disposants d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur sur la déchetterie « gros volumes de Béthune et de la déchetterie de Houdain sont les suivants :

Déchetterie « gros volumes » de Béthune et professionnels sur Houdain, Isbergues, Lillers et Saint Venant		
Produits	Tarifs en € TTC (taux de TVA en vigueur inclus)	Produit PMCB à partir Novembre 2024
Cartons	Gratuit	Gratuit
Papiers	Gratuit	Gratuit
Ferrailles	Gratuit	Gratuit
Batteries	Gratuit	Gratuit
Piles et Accumulateurs	Gratuit	Gratuit
Tubes néon et Lampes fluo-compact	Gratuit	Gratuit
Appareils Electroménagers (D3E)	Gratuit	Gratuit
Huiles noires	Gratuit	Gratuit
Placoplâtre	15 € le m ³	Gratuit
Déchets végétaux	15 € le m ³	15 € le m ³
Bois	15 € le m ³	Gratuit si filière PMCB Sinon 15 € le m ³
Tout Venant Incinérable	25 € le m ³	25 € le m ³
Encombrants	25 € le m ³	25 € le m ³
Gravats	15 € le m ³	Gratuit
Polystyrène	15 € le m ³	15 € le m ³
Éléments contenant de l'amiante	Non-acceptés	Non-acceptés
Pneumatiques	Non-acceptés	Non-acceptés
Déchets Spéciaux	Non-acceptés	Non-acceptés

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Développement de la collecte en apport volontaire pour les ordures ménagères et les déchets recyclables sur la commune de Béthune

Sur une période allant du 15 juin au 15 septembre 2024, le service collecte de l'Agglomération a déployé des points d'apports volontaires sur l'hypercentre de la ville de Béthune pour donner à chaque foyer béthunois la possibilité de déposer ses déchets dans des points d'apport volontaire.

- 78 Colonnes aériennes sur 31 emplacements
- 12 points de regroupement équipés de bacs 660 litres collectifs.

En complément, une dotation individuelle en bacs roulants a été effectuée pour les foyers en capacité de rentrer leur bacs

Désormais, les déchets en vrac ou en sac ne sont plus admis.

Développement des fractions de tri avec les nouvelles « REP » (Responsabilité Elargie du Producteur) au sein des déchetteries

En 2024, de nouvelles filières se sont mises en place notamment concernant la filière des produits et matériaux de construction et du bâtiment, mais aussi pour les jouets et les articles de sports.

Chapitre 4

La collecte des déchets : bilan

Déchets collectés et évolution des tonnages (porte à porte + apport volontaires)

	 ORDURES MÉNAGÈRES		 VERRE	 DÉCHETS DE JARDIN	 DÉCHETS ENCOMBRANTS
Population desservie	278 431	278 431	278 431	278 431	278 431
Tonnages 2024	64 784	14 330	10 418	47 554	7 912.40
Moyenne en kg/hab/an 2024	232.68	51.47	37.42	170.79	28.42
Tonnages 2023	65 825	14 142	10 509	43 697	8 680
Moyenne en kg/hab/an 2023	235.81	50.67	37.62	156.43	31.10
Évolution en % entre 2024 et 2023	-1.53%	+1.33%	-0.87 %	+8.83%	-8.85%

⁽¹⁾ Tonnages arrondis

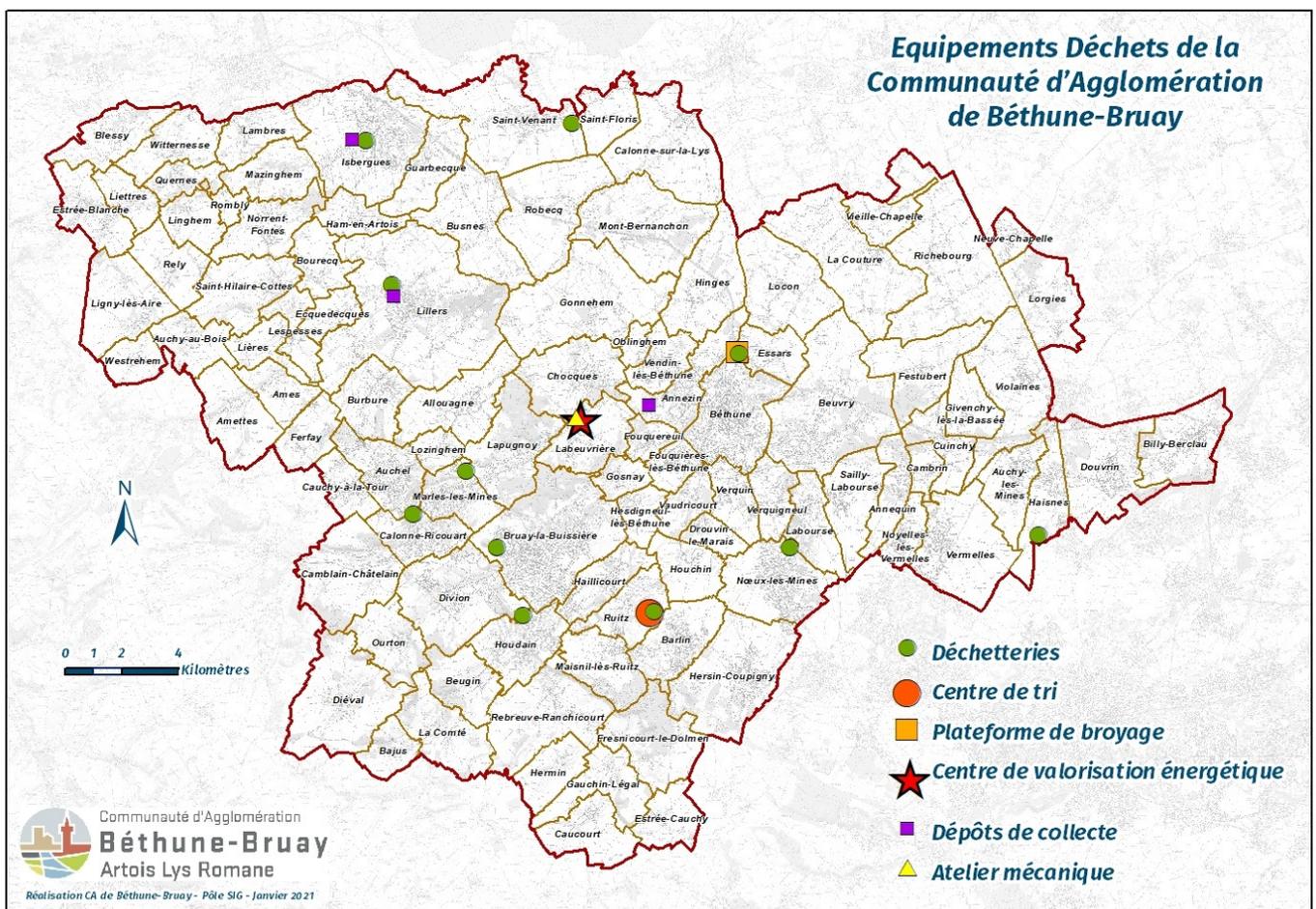
⁽²⁾ Les moyennes sont calculées avec les tonnages non arrondis

Les données démographiques ont été actualisées pour l'année 2024

Chapitre 5

Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitement



5.2 Nature des traitements

Type de déchets	Lieu (x) de traitement/ stockage	Mode de traitement
 ORDURES MÉNAGÈRES	Centre de Valorisation Energétique (CVE) Labeuvrière	Incinération avec récupération d'énergie
	Centres de Tri Ruitz	Tri Puis filières de recyclage par flux
 DÉCHETS DE JARDIN	Plateforme de broyage Béthune	Plateformes de compostage Graincourt les Havrincourt et Incourt
 FRIGO	Apport en déchetteries	Recyclage Envie 2E Réemploi par la Ressourcerie
 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE		
 TEXTILES CHAUSSURES	Déchetteries et colonnes	Valorisation Le Relais + La Courte Echelle
 BOIS	Apport en déchetteries	Recyclage Ramery (Harnes) Baudeflet (Blaringhem)
 HUILE MINÉRALE	Apport en déchetterie	Huiles noires: Chimirec Huiles claires: B. Trublin
 HUILE VÉGÉTALE		
 FERRAILLE	Apport en déchetterie	Recyclage Galloo
 MOBILIER	Apport en déchetterie	Recyclage Eco Maison
 PILES	Apport en déchetterie	Recyclage Corépile
 BATTERIES		
 PNEUS DÉJANTÉS	Apport en déchetterie	Valorisation Gommage, Ramery et La Vie est Belt
 GRAVATS	Apport en déchetterie	Valorisation SA Verrier & fils / MRL
 DÉCHETS ENCOMBRANTS	Apport en déchetterie	Enfouissement CSR et CET Blaringhem
 ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE	Apport en déchetterie	Recyclage Recylum
 TOUT VENANT INCINÉRABLE	Apport en déchetterie	Incinération avec récupération d'énergie – CVE
 PALETTE PALETTE DÉJANTÉE	Apport en déchetterie	Baudeflet à Blaringhem + Valo- bat
 PAPIERS / CARTONS	Centre de Tri de Ruitz	Tri Puis filières de valorisation et recyclage

5.2 Nature des traitements (suite)

Type de déchets	Lieu (x) de traitement / stockage	Mode de traitement
 AMIANTE / CIMENT	Apport en déchetterie Transport vers Vanheede	Enfouissement Vanheede
 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	Apport en déchetterie	Cadre REP par Eco DDS + ARF
 Souches d'arbres	Apport à la plate forme de déchets verts	Varet
 BOUTEILLES DE GAZ	Apport en déchetterie	Metteurs sur le marché Ets Boistel et Di Services
 EXTINCTEURS	Apport en déchetterie	Di Services
 RADIOGRAPHIES	Apport en déchetterie	Recychem
 ecomaison Jouets	Apport en déchetterie	Ecomaison
 EcoLogic	Apport en déchetterie	Ecologic
 CARTOUCHES ENCRE	Apport en déchetterie	LVL

Chapitre 6

Le traitement des déchets : bilan

Définitions: La valorisation des déchets

On distingue la valorisation énergétique, matière et organique :

- **valorisation énergétique** : exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie sert à produire de l'électricité et/ou de la chaleur et/ou de la vapeur;
- **valorisation matière** : utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau ;
- **valorisation organique** : utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

6.1 Tonnages traités et valorisation (tous apports confondus)

- 6.1.1 Tonnages traités

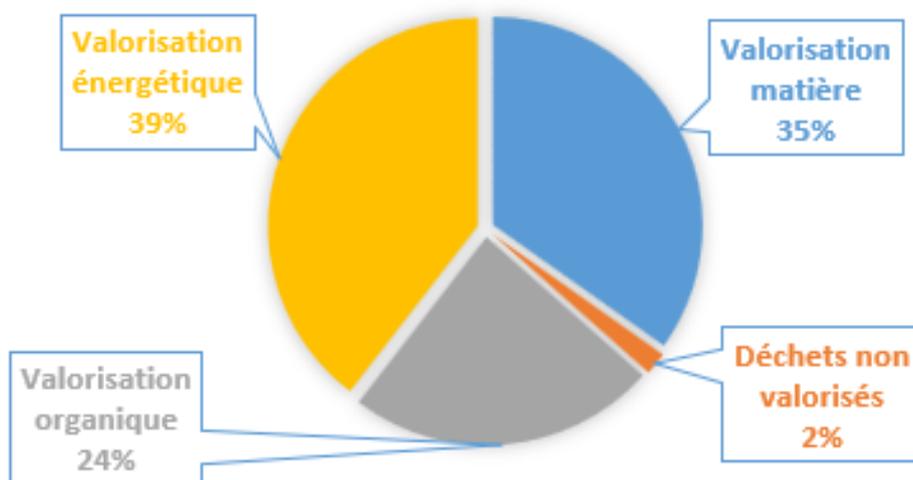
	Tonnages collectés	Tonnages valorisés	Type de valorisation	Différence
	2024 : 67 073.23 2023 : 68 114.63	2024 : 70 472.04 2023 : 70 983.78	énergétique	2024 : Refus de tri en valorisation au CVE (3 398.78 T)
	2024 : 14 330.62 2023 : 14 142.82	2024 : 10 762.69 2023 : 11 138.67	matière	2024 : Refus de tri + stock (3 398.78 T + 169.15 T)
 (2)	2024 : 0.00 2023 : 0.00	2024 : 0.00 2023 : 0.00	Aucun (Enfouissement)	
	2024 : 10 418.84 2023 : 10 509.76	2024 : 10 418.84 2023 : 10 509.76	matière	
	2024 : 47 554.10 2023 : 43 697.70	2024 : 47 554.10 2023 : 43 697.70	organique	
 Déchèterie Hors déchets verts et TVI (hors amiante)	2024 : 51 010.17 2023 : 48 955.70	2024 : 48 372.70 2023 : 41 817.74	Matière et énergétique (encombrants CSR)	2024 : Encombrants 2 637.47 T Enfouissement
 Déchèterie TVI	2024 : 8 539.54 2023 : 7 918.43	2024 : 8 539.54 2023 : 7 918.43	énergétique	
	2024 : 684.79 2023 : 658.96	2024 : 0 2023 : 0	Aucun (Enfouissement)	
TOTAUX	2024 : 199 611.32 2023 : 193 998.00	2024 : 196 119.91 2023 : 186 066.08		

(1) Les tonnages Ordures Ménagères collectées concernent les tonnages chez les usagers (PAP + AV) et les déchets des communes

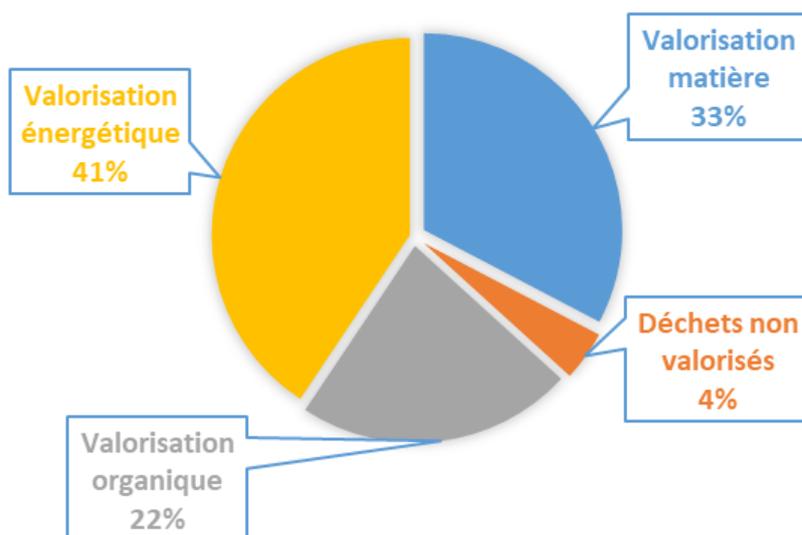
(2) Ne concerne que la collecte des encombrants en porte à porte (arrêtée en 2023)

- 6.1.2 Taux global de valorisation

TAUX GLOBAL DE VALORISATION 2024



TAUX GLOBAL DE VALORISATION 2023



6.2 Refus de tri et performance

- 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Définition du refus de tri:

Fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement ou qui est récupérée après un traitement inadapté à leur nature. Les déchets sont non conformes au cahier des charges du centre de tri. Ils seront soit incinérés, soit mis en décharge.

Lors des contrôles de bacs de la collecte sélective effectués en 2024 ont été constatés des résultats suivants:

	2024	2024	2023	2023
Qualité du tri	Nbre de tournées contrôlées	Ratio	Nbre de tournées contrôlées	Ratio
Bonne	96	57%	90	68%
Moyenne (barquettes, polystyrène)	45	27%	34	26%
Mauvaise (Ordures ménagères, déchets souillés...)	26	16%	8	6%

En 2024, 14 330.62 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

3 3498.78 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 23.72 %

En 2023, 14 142.82 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

2 869.15 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 20.29 %

L'écart entre le refus de tri et la différence Tonnage collecté - Tonnage valorisé, correspond au stock

- 6.2.2 Performance énergétique du Centre de Valorisation Energétique (CVE)

Formule de Calcul

L'évaluation de la performance énergétique de l'installation est réalisée selon la formule définie par le Bulletin Officiel de Douanes n°6813 du 31 mars 2009, à savoir :

$$Pe = [(2.6 \times Ee.p + 1.1 \times Eth.p) - (2, \text{cnad } 6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2.3 \times T) \times 1.089$$

Où :

Pe représente la performance énergétique de l'installation ;

Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (Mwh/an) ;

Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;

Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;

Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (Mwh/an) ;

2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t ;

- **T** représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année ;

1.089 : facteur de correction climatique ajouté par décret 2017 et changement de l'objectif à atteindre (passage de 60 à 65 %).

Critères Retenus

A partir des caractéristiques techniques de l'installation, les critères suivants ont été retenus pour le calcul de la performance énergétique :

Ee.p : l'électricité produite par le GTA ;

Eth.p : la chaleur produite pour :

- o Fourniture de vapeur surchauffée à CRODA
- o Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°2 (1,5t/h) ;
- o Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°3 (2,0t/h) ;

Eth.a : sans objet sur le CVE ;

Ec.a : l'achat d'énergie thermique (Gaz) pour les brûleurs ;

Ee.a : l'achat d'énergie électrique pour l'installation ;

Par ailleurs, les données utilisées pour le calcul de la chaleur produite se trouvent ci-dessous.

	Fourniture CRODA	Réchauffeur d'air
Enthalpie de la Vapeur	2 805,50 kJ/kg	2 805,50 kJ/kg
Enthalpie des condensats	250,91 kJ/kg	250,91 kJ/kg
Enthalpie « retenue »	2 554,59 kJ/kg	2 554,59 kJ/kg

Résultats

Les résultats du calcul de la performance énergétique sont les suivants :

	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage traité	t	88 132	89 878	85 628	82 961	81 731
FQT1 Bâche alimentaire (soutirage)	MWh	17 136	17 861	15 535	11 461	11202
FQT2: Bâche alimentaire	MWh	1 933	1 466	2 373	5 165	4963
FQT3: Réchauffeur d'air L2	MWh	4 271	2 818	3 645	2 498	2469
FQT4: Réchauffeur d'air L3	MWh	6 854	7 158	6 964	73 78	7867
FQT5: Vapeur CRODA	MWh	38 578	43 022	40 570	30 993	38728
FQT6: GMSV	MWh	2 631	2 659	2 473	1 901	2222
FQT7: Brut GTA: production électrique	MWh	20 845	21 785	19 324	17 986	17067
FQT8 BP4	MWh	3 669	3 526	2 329	746	654
FQT 9 : RCU Vapeur	MWh				14 736	14466
Ee.a: énergie électrique externe	MWh	890	743	889	1 287	1138
Eth.a: énergie thermique externe	MWh	-	-	-	-	
Ec.a: énergie combustible externe	MWh	2 427	2 772	2 811	4 715	3678
Pe: performance énergétique	%	70,93%	72,84%	75,41%	69,10%	74,48%

En 2024, la performance énergétique de l'installation est de 74.48 % .

Chapitre 7

Impact environnemental et sanitaire

Consommations de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets en 2024

	Nbre camions	Kms parcourus	Volume gazole en litres
Collecte des déchets en PAP	64	1 220 068	739 034
Transport déchets déchetteries et verre en AV	16	581 179	231 794
TOTAL	80	1 801 247	970 828

En 2024, la distance moyenne parcourue a été de:

- 19 063.56 kms /camion pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) - 17 828 kms en 2023
- 36 323.69 kms/camion pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et des Points d'Apport Volontaire - 32 262 km en 2023

La consommation moyenne des véhicules en 2024 a été de :

- 60.57 litres/100 kms pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) de collecte (61.87 litres/100 en 2023)
- 39.88 litres/100 kms pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et PAV (40.50 litres/100 en 2023)

Emissions de CO2 liées à la collecte

	Volume carburant en litres	Type carburant	Emissions CO2 en TéquCO2*/an
Collecte des déchets en porte à porte	2024 : 739 034 2023 : 694 862	- Gazole B30 (avec 30% diester pour la cuve située au Centre technique d'Annezin). - Gazole blanc pour l'antenne d'Isbergues	2024 : 2 115 2023 : 1 956
Transport déchets déchetteries et PAV	2024 : 231 794 2023 : 209 077	Gazole B30 (avec 30% diester) Pour les véhicules effectuant le plein au CT d'Annezin - Gazole blanc pour l'antenne d'Isbergues	2024 : 672 2023 : 600
TOTAL 2024	970 828		2 787
TOTAL 2023	903 939		2 556

**En 2024, la régie de collecte des déchets a émis 2 787 TéquCO2*.
(2 556 TéquCO2 en 2023)**

* TéquCO2 est l'unité correspondant à 1 tonne équivalent CO2 : 1 TeqCO2 représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.

Chapitre 8

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

Le service Collecte des déchets :

En 2024, le service "Collecte des déchets" est composé de 2 responsables et 5 agents administratifs.

Pour la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et la collecte sélective :

- 7 chefs d'équipes
- 195 chauffeurs et ripeurs.
- 2 agents dans l'équipe de lavage,
- 4 agents attachés à la maintenance des bacs

Pour la collecte des déchets verts, l'effectif se compose de 48 agents, dont 10 titulaires et 38 saisonniers.

L'équipe des ambassadeurs du tri est composée d'une coordonnatrice et de 6 ambassadeurs.

Pour les déchetteries et autres services :

- 1 responsable
- 2 chefs d'équipes
- 1 agent dédié au rendez vous de la collecte de l'amiante
- 34 agents de déchetteries,
- 17 chauffeurs de bennes provenant des déchetteries et de la collecte des conteneurs à verre,
- 1 conducteur d'engins à la plateforme de déchets verts,
- 3 agents dédiés au nettoyage des abords des conteneurs à verre

Pour l'entretien des véhicules :

- 1 responsable du garage mécanique
- 1 adjoint au chef d'atelier
- 8 mécaniciens
- 1 apprenti mécanicien (+2 à la rentrée de septembre)
- 1 magasinier
- 1 pompiste
- 1 agent d'entretien

Le service collecte des déchets compte donc 300 agents titulaires et 38 saisonniers

Le service Prévention des Déchets est composé de 8 personnes :

- 1 responsable,
- 2 chargés de mission économie circulaire
- 1 coordonnateur,
- 1 technicien
- 2 médiateurs
- 1 animateur

Une équipe de 19 guides composteurs bénévoles actifs vient en soutien des médiateurs pour les actions de sensibilisation du grand public ou les distributions de composteurs individuels.

8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations

- 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail

Définition du taux de fréquence (TF)= (nb d'accidents avec arrêt / heures travaillées) x 1 000 000

Le taux de fréquence est donc égal au nombre d'accidents par million d'heures travaillées

En 2024, il y a eu **18 accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **806 journées de travail** pour la collectivité.

En 2023, il y a eu **17 accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **942 journées de travail** pour la collectivité.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt est donc, en 2024, de 37 (pour rappel il était de 39 en 2023)



- 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt

Définition du taux de gravité (TG) = (nb de journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Le taux de gravité est donc égal au nombre de journées d'absences par millier d'heures travaillées.

En 2024, le taux de gravité s'est élevé à 1.8 (pour rappel il était de 2.2 en 2023)

Chapitre 9

La concertation et la gouvernance

9.1 Description des moyens d'information et de concertation

Les commissions

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

Cette commission est présidée par le Président, ou son représentant, et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations d'utilisateurs des services concernés.

Les membres examinent une fois par an les rapports et documents suivants :

- rapport annuel du délégataire de service public,
- rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères et de prévention des déchets ménagers
- bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission consultative des Services Publics Locaux a eu lieu le **13 juin 2024**

La sensibilisation au tri

Les usagers du territoire, notamment les particuliers et résidents en habitat collectif, sont sensibilisés par le service « ambassadeurs du tri » lors de différentes actions :

- le contrôle des bacs recyclables avant la collecte
- Le traitement des refus de tri effectué par les équipes de collecte

Concernant la 1ère action, 30 819 bacs ont été contrôlés en 2024 par les agents. Le taux d'erreurs graves est de 3 % et de 2 % pour les erreurs dites légères . 64 % des usagers contrôlés ont été sensibilisés par les ambassadeurs du tri pour rectifier le geste de tri.

En 2024, 2 386 refus de tri ont été relevés par les équipes de collecte. 47% des refus de tri ont été traités c'est-à-dire que l'utilisateur a été sensibilisé par un ambassadeur du tri pour un rappel des consignes de tri. Les équipes de collecte sont informées de la suite donnée en retour. Les usagers ne sont pas les seuls maillons de la chaîne du tri. Les agents de collecte (chauffeurs et ripeurs) bénéficient d'une sensibilisation au tri par 2 actions complémentaires : le contrôle des bennes au vidage au centre de tri et un accompagnement sur le terrain avec au préalable un rappel des consignes tri et la nécessité de vérifier la qualité du tri. 39 contrôles au centre de tri de Ruitz ont été réalisés en 2024 ce qui a permis de sensibiliser l'ensemble des chauffeurs et ripeurs.

En novembre 2024, 2 ambassadeurs du tri ont mené la sensibilisation des équipes des sites de Lillers et d'Isbergues en 2 temps : un rappel des consignes et l'intérêt d'avoir la meilleure qualité du tri pendant 20 minutes suivi d'une application sur le terrain avec les équipes sur une voire deux tournées. Depuis, les équipes de collecte des 2 antennes informent le service ambassadeur du tri des secteurs à contrôler en priorité mais aussi des adresses où l'intervention du service est nécessaire.

Édité chaque mois à près de 123 000 exemplaires, en 2024, 100 % AGGLO a tenu les usagers informés des événements, des projets et des actions de la collectivité.

LA COLLECTE des déchets verts

Le printemps est arrivé, la collecte des déchets verts, gratuite, reprend chaque semaine en porte à porte, du 8 avril au 15 novembre 2024.

Cette collecte concerne :

- Les tontes de pelouse
- Les fleurs et feuilles
- Les résidus d'élagage, de débroussaillage
- Les tontes de haies et d'arbustes

Les déchets verts doivent être déposés en vrac dans le bac, sans sac.

Pour libérer de la place dans le bac, vous pouvez :

- Adopter le mulching pour les tontes de pelouse
- Composter en tas ou en bac. L'Agglo vous propose d'acheter un composteur à prix avantageux. Pour en savoir plus, c'est ici :

Attention, seul le bac vert fourni par la Communauté d'agglomération est collecté.

Les fagots, sacs ou autres bacs déposés à côté du contenant ne seront pas ramassés. Si votre poubelle déborde, le surplus peut être déposé en déchetterie.

À SAVOIR : Les végétaux ne doivent pas être mélangés à d'autres déchets (gravats, encombrants, verres, papiers, restes de cuisine...).

Que deviennent mes déchets verts ?

La plateforme de compostage, installée à Bèthune, recueille les déchets verts de la collecte et des déchetteries. Ils sont broyés et transformés en compost.

LE SERVICE EN PLUS :

Le savez-vous ? Vous avez taillé vos haies ou vos arbres et vous souhaitez les faire enlever directement à votre domicile ? Vous n'avez pas de moyen pour les déposer à la déchetterie ? Vous pouvez faire appel à notre service de collecte de branchages sur rendez-vous.

Le service est facturé 30 € pour le forfait de déplacement + 15 € du m³. Plus d'infos et demande de devis par mail : collecte@bethunebruay.fr

Retrouvez les calendriers de collecte sur notre site internet : bethunebruay.fr/jours-et-horaires-de-collecte ou en flashant ce code



Installation de composteurs grande capacité au pied d'un hôtel, à servir à valoriser les biodéchets du restaurant en compost.

Zoom sur... l'expérience de Norrent-Fontes

En septembre dernier, la commune de Norrent-Fontes a pris une initiative exemplaire en organisant sa première distribution de composteurs. En collaboration avec l'Agglomération, 61 composteurs ont été réservés et distribués aux habitants.

Les services techniques de la commune, accompagnés par des agents de l'Agglomération, ont également suivi la formation "guide composteur".

Norrent-Fontes a franchi un pas supplémentaire en installant deux sites de compostage, l'un pour le restaurant scolaire et l'autre pour le cimetière communal. Cette action concrète démontre que chaque geste compte et l'Agglo se réjouit de soutenir ces initiatives locales.

Pour un territoire éco-responsable : les actions de l'Agglo en faveur du compostage

Le compostage s'impose comme une solution phare pour réduire nos déchets et favoriser une démarche éco-responsable. Découvrez les multiples initiatives de l'Agglo visant à promouvoir cette pratique vertueuse.

Des composteurs à tarifs préférentiels : simplifiez-vous la vie et valorisez vos déchets !

L'Agglo s'est fixé comme objectif de réduire de 15 % ses déchets. Pour y parvenir, elle mène des opérations comme la mise à disposition de composteurs à tarifs avantageux. Commandez le vôtre et contribuez à réduire le volume de vos ordures ménagères. Deux modèles sont disponibles, l'un d'une capacité de 345 litres au prix de 17 €, l'autre d'une capacité de 800 litres au prix de 30 €. Consultez demarches.bethunebruay.fr pour réserver le vôtre !

Devenez guide composteur bénévole : partagez votre passion pour la nature !

Si le jardinage vous passionne et que vous souhaitez sensibiliser votre entourage au compostage, devenez guide composteur bénévole ! L'Agglo offre une formation gratuite sur trois jours dispensée par un professionnel. Enrichissez vos connaissances et participez activement à des événements locaux, animations scolaires et démonstrations. Contactez le service économie circulaire et prévention des déchets pour connaître les prochaines dates de formation : par mail demandes@bethunebruay.fr ou appelez le 03 21 61 50 00.

Installation de composteurs collectifs : une démarche innovante pour les acteurs économiques

L'Agglo a lancé un projet ambitieux qui permet de traiter les biodéchets comme des ressources. Les structures sélectionnées (à un appel à manifestation d'intérêt) bénéficient d'un accompagnement pour mettre en place des composteurs collectifs et trier les biodéchets à la source.

Le tri à la source des biodéchets

Les biodéchets sont les déchets alimentaires (comme les restes de repas ou les épluchures par exemple) et les déchets verts. À partir de janvier 2024, dans le cadre de la loi anti-gaspillage, des solutions de tri à la source de ces biodéchets doivent être proposées dans les territoires à destination des habitants. L'Agglo propose déjà des solutions pour les déchets verts, et des premières démarches sont menées pour les biodéchets avec des composteurs collectifs (voir ci-dessus). Pour évaluer cette démarche à l'ensemble des habitants, une étude va être lancée en 2024 pour envisager une solution à l'échelle de nos 100 communes.



Rencontre avec Dominique et Hervé, guides composteurs bénévoles passionnés !

Comme vous avez pu le lire précédemment, l'Agglomération est investie dans la valorisation des déchets, dans le compostage notamment. Et plus de vendre des composteurs à prix avantageux, elle forme des guides composteurs pour accompagner au mieux les habitants. Partons à la rencontre de deux d'entre eux, véritables passionnés et passionnés.

Accompagnés de Nicolas, animateur prévention des déchets de l'Agglo, nous partons à la rencontre de Dominique et Hervé à leur croquis, les rencontres, les échanges, le partage. Dès le premier jour me revoilà, le bal des débutants appelé Nicolas nous mène à la formation de guide composteur bénévole. Au vu de l'importance du partage, transmettre mes valeurs écologiques, nous raconte Dominique. Hervé raconte : "Nous voulons rendre les gens le plus remplis leur possible. Rendre à la nature ce qu'elle peut nous donner". Ces passionnés du jardin et du compost tiennent pas leur langue dans leur poche quand il s'agit d'échanger sur ces sujets.

Leur rôle en qualité de guide composteur bénévole ?

"Aider lors de la distribution des composteurs, accompagner et conseiller les acquéreurs dans leur démarche. Nous participons aussi aux différentes Foras ou salons", explique Dominique. "Nous aimons remettre en œuvre nos interventions en milieu scolaire car nous sommes persuadés que nous pouvons toucher plus facilement les gens à travers leur enfant", ajoute Hervé. Il faut savoir que rien n'est obligatoire lorsque l'on devient guide composteur bénévole. "Si dans le temps on ne peut donner, on se positionne sur les réseaux de distribution quand nous en avons la possibilité", indique Dominique.

Une formation pour distiller les meilleurs conseils

Nous deux guides composteurs ont suivi une formation, gratuite, de trois jours avec le lycée agricole de Raimes qui leur a enseigné les bonnes pratiques pour réaliser un bon compost. Ils ont ensuite eu le plaisir de la partager. "Nous avons pu voir les différents modes de compostage, on a appris des choses très techniques. Cette formation m'a permis de me remettre en question sur ma façon de faire, ma façon d'appréhender mon composteur".

Vous pratiquez déjà le compostage, vous voulez partager vos connaissances, vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique et conviviale ? Devenez guide composteur bénévole !

Contactez notre service "prévention déchets" par mail : prevention.dechets@bethunebruay.fr, obtenez tous les renseignements nécessaires sur les prochaines formations !



Une journée ludique pour découvrir et s'engager dans le compostage

Le 16 novembre, le Stade de Glisse Loisonnais à Nœux-Mines se transforme en un véritable Village Compost à l'occasion d'une journée dédiée à la découverte et à la promotion du compostage. Ouvert à tous, cet événement promet une expérience enrichissante et divertissante pour toute la famille.

Laissez-vous guider dans l'univers du compostage grâce à une série d'activités. Pour commencer, vous pourrez réserver un composteur, proposé par l'Agglo. C'est l'occasion idéale pour démarrer votre propre compostage à domicile. Des ateliers participatifs sont également à l'ordre du jour : imaginez-vous en train de mettre en couleur un dessin géant sur le compostage, un projet artistique collectif qui sensibilise tout en stimulant la créativité. Les jardiniers en herbe pourront se réjouir de l'atelier de fabrication de têtes à pousser pour apprendre à utiliser le compost, faire germer les plantes et repartir avec une création vivante. Pour ceux qui souhaitent aller plus loin dans la gestion des déchets organiques, un atelier dédié vous guidera dans la fabrication de votre propre vermicomposteur,



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

un outil parfait pour recycler vos déchets alimentaires tout en obtenant un compost riche pour vos plantes. Une conférence vous attend également, offrant des conseils pratiques et des informations approfondies sur le compostage. C'est l'occasion de poser toutes vos questions à des experts et de découvrir les meilleures pratiques pour un compostage efficace. Les amateurs de défis pourront participer à un escape game sur le thème du compostage. Enfin, le stand photobooth vous permettra de capturer des souvenirs amusants de cette journée. De nombreux stands d'information seront présents, ainsi que par divers acteurs du compostage, prêts à vous fournir des conseils et des ressources pour intégrer le compostage dans votre quotidien. Venez découvrir, apprendre et vous amuser au Village Compost au Stade de Glisse de Loisonnais. Une journée pleine de découvertes vous attend, avec de nombreuses activités pour petits et grands, et une occasion unique de vous engager pour un avenir plus durable.

Pour toutes les informations détaillées sur l'événement, rendez-vous sur bethunebruay.fr



Quand se termine la collecte de déchets verts ?

La collecte de déchets verts est un service qui vous est proposé gratuitement par l'Agglo d'avril à novembre, elle permet de transformer les déchets verts en compost. Cette année, elle se termine le 15 novembre.

Pour rappel :

- Les déchets autorisés sont : tontes, tontes de haies, résidus d'élagage, feuilles mortes, déchets floraux.
- Utilisez le bac vert fourni par l'Agglo et entretenez-le, ne mélangez pas les végétaux avec d'autres déchets, déposez les sur plus de déchetterie.

Pour réduire vos déchets, l'Agglo propose également des solutions de compostage individuel ou collectif. Plus d'infos sur www.bethunebruay.fr/le-compostage

Si vous avez trop de déchets verts, vous pouvez également les déposer toute l'année dans l'une de nos onze déchetteries. Toutes les coordonnées sur www.bethunebruay.fr/dechetteries

N'oubliez pas que brûler les déchets verts est interdit par la loi et mauvais pour l'environnement et la santé !



C'EST NOUVEAU

Usine de décarbonation - un about pour la qualité de l'eau sur notre territoire

L'usine de décarbonation à Houdain : un « adoucisseur géant » pour l'eau de 69 000 habitants

Rendre l'eau potable moins calcaire à l'échelle de 12 communes du territoire, c'est l'objectif de la mise en service, par l'Agglo, de l'usine de décarbonation à Houdain. À la clé : des économies et une eau de meilleure qualité pour 69 000 habitants !

Dans le cadre de son Projet de territoire, la Communauté d'agglomération investit pour garantir une eau de qualité aux habitants. L'usine de décarbonation d'Houdain rend l'eau moins calcaire dans 12 communes : Gosnay, Bruay-La-Buissière, Divion (partiellement), Haillicourt, Houdain, Houchin, Ruitz, Maisnil-les-Ruitz, Barlin, Nasux-les-Mines, Fresnicourt-le-Dolmen et Hersin-Coupiigny. Le processus choisi est la décarbonation catalytique, une première dans le Pas-de-Calais. Il permet d'adoucir l'eau, pour un confort renforcé au robinet dans tous les usages de l'eau et des gains de pouvoir d'achat pour les habitants.

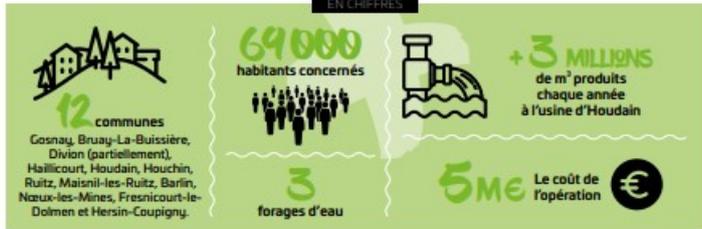
Une eau adoucie, c'est :

- ➕ de bien-être : pour la peau et les cheveux (réduction du risque d'irritation ou de dessèchements).
- ➕ de plaisir : buvez l'eau du robinet et faites des économies en supprimant l'eau en bouteille. Un geste bon pour la planète !
- ➕ d'économies d'énergie : la durée de vie de vos appareils électroménagers augmente car le calcaire ne se dépose plus sur les résistances.
- ➕ d'écologie : moins de produits d'entretien pour le nettoyage.

Comment ça marche ?

L'eau issue des trois forages est d'abord acheminée dans une bache de stockage puis envoyée dans deux adoucisseurs. Ici, une réaction chimique, combinée à l'injection de sable, permet au calcaire de s'agglomérer autour du sable pour former des billes de calcaire d'un à 2 millimètres de diamètre qui sont ensuite extraites. Elle traverse ensuite un filtre à sable et pierre ponce afin d'éliminer les dernières impuretés puis est envoyée dans le réseau de distribution d'eau potable après une chloration, selon les normes, qui garantit sa qualité sanitaire. #

EN CHIFFRES



100% Agglo - Octobre 2023

L'Agglo engagée face à l'urgence climatique

3 ACTIONS PHARES

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Vers une énergie verte, durable & locale

Projet d'envergure pour notre Agglo 100 % durable : le Centre de Valorisation Énergétique (CVE). L'objectif : produire une énergie 100% durable ! Ce nouvel équipement plus performant sera prochainement construit à Labeuvrière à la place du site actuel. Il sera équipé de 2 fours d'une capacité totale de traitement de 100 000 tonnes de déchets par an pour récupérer et valoriser l'énergie. Cette énergie propre alimentera l'entreprise CRODA et le réseau de chauffage urbain du béthunois. Un investissement ambitieux, plus respectueux de l'environnement.

Un schéma territorial de l'énergie pour repérer les potentiels de développement de l'énergie renouvelable sur le territoire.

BIODIVERSITÉ



Une vallée verte au cœur de l'Agglo

Connaissez-vous la Vallée Carreau ? Cet ancien site minier d'une centaine d'hectares s'étend sur 3 communes : Auchel, Lozinghem et Marles-les-Mines. Aujourd'hui, c'est un lieu de promenade agréable, propice au développement de la biodiversité, complètement réaménagé par l'Agglo. Vous ne connaissez pas encore ce poumon vert de notre territoire ? Nhésitez plus, venez vous y balader ! Des belvédères d'observation (faune paysagées...) vous attendent, ainsi qu'un Terril à Scopie pour visualiser les volumes des terrils 13,14 et 23.

Un Plan paysage pour élaborer une stratégie qualitative et concrète d'aménagement du territoire visant à améliorer le cadre de vie.

INONDATIONS



Vous protéger contre les inondations

Depuis le début de mandat, l'Agglo a pris la lutte contre les inondations à bras-le-corps, pour faire face au changement climatique. Dans le cadre du Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI), l'Agglo assure 20 opérations sur son territoire dont l'aménagement de 17 zones d'expansion de crues (ZEC) et de retenues collinaires. D'autres ouvrages sont en cours de construction d'ici 2025. L'Agglo assure aussi l'entretien des cours d'eau. Les nombreux chantiers, qui ont déjà montré leur utilité, notamment lors des épisodes pluvieux récents, ont pu être entrepris dans le cadre de la contribution GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cette action volontariste est indispensable pour vous protéger des inondations.

La ZEC de Gosnay peut stocker à elle seule 230 000 m³ d'eau, soit l'équivalent de plus de 90 piscines olympiques !

DÉCHETS MÉNAGERS

Reprise en régie de la collecte en point d'apport volontaire

L'Agglomération a décidé de reprendre en régie la collecte des points d'apport volontaire (PAV) pour les ordures ménagères et les déchets recyclables. En reprenant ces activités en régie, la collectivité réaffirme sa volonté de favoriser le recyclage et de préserver l'environnement. Ces changements ne seront pas perceptibles pour les usagers, mais ils permettront d'assurer un contrôle direct sur les opérations de collecte, pour une plus grande réactivité (en cas de bornes pleines, de dysfonctionnement, etc.) #



LE

EN CHIFFRES

0,3% Taux d'enlèvement des ordures ménagères maintenues à zéro alors que...

107€ /hab/an Coût de la collecte de tous les déchets

683 505 T. de déchets collectés et traités

17 500 visiteurs à la Biotope

8 264 arbres, arbustes plantés

1 727 zones usagés transformés en centimètres par la Vie est best

2 015 km de réseau d'eau potable

ET AUSSI...

ZOOMS



Une stratégie vélo pour le territoire

Pour favoriser les déplacements doux, l'Agglo a lancé une stratégie vélo. L'objectif : multiplier par 4 la part modale du vélo à l'horizon 2030. Pour commencer, l'Agglo réalisera un réseau cyclable inter-communal reliant en priorité les pôles gares aux communes environnantes. Il intégrera au mieux les zones d'activités économiques, les collèges et lycées, ainsi que les principaux équipements culturels, sportifs et de loisirs.

LES COUPS DE POUCE DE L'AGGLO
Tous en selle avec le Pass'mobilit'Agglo
Lancé en 2022, le Pass'mobilit'Agglo soutient financièrement les habitants de l'Agglo pour l'achat d'un vélo. Le principe est simple : tout habitant de l'Agglo peut faire la demande d'aide en ligne sur le site internet, dans la limite de l'enveloppe financière (150 000€ en 2023), puis utiliser le bon d'achat octroyé dans les enseignes partenaires du territoire.



Préserver notre ressource en eau !

Un programme d'investissement de 225 M€ pour le petit cycle de l'eau a été voté par les élus communaux en décembre 2023 : 120 M€ pour l'assainissement et 105 M€ pour l'eau potable. Cette stratégie pour les dix années à venir répond à des enjeux essentiels : moderniser les ouvrages et réseaux dans un état très vétuste, réduire les rejets en milieu naturel, protéger la ressource et garantir une eau de qualité et en quantité suffisante à tous les habitants du territoire.

LES COUPS DE POUCE DE L'AGGLO
Achetez votre récupérateur d'eau de pluie
Aidez-nous à préserver la ressource en eau ! Profitez du coup de pouce financier proposé par l'Agglo pour acheter un récupérateur d'eau de pluie. Depuis le 1^{er} octobre 2023, chaque habitant peut demander une aide en ligne de 70€. Une enveloppe de 200 000 € a été allouée pour l'année 2023.

Moins de déchets, + de recyclage, + de réemploi

- Entretien des conteneurs de tri, démontage, tous les emballages en triés. Des bons résultats encourageants : - 5 881 t. (-6,8%) d'ordures ménagères, + 145 t. (+1%) de recyclables
- Le partenariat avec la Communauté urbaine de Dunkerque pour mutualiser le tri et la valorisation des recyclables
- Les déchetteries de Ruitz et Béthune rénovées, le déploiement d'un programme de modernisation des sites déchetteries et la construction de 2 nouvelles à Comy et Richelbourg
- Continuation de la concertation et l'harmonisation de la collecte des déchets verts

Des projets pour accélérer notre éco-transition

- La signature d'un Contrat de relance et de transition écologique avec l'État (CRTE)
- Le partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour protéger la biodiversité
- Cités Vertes Carbonez-vous : mobilisation et conduite des habitants vers un avenir plus durable

Fournir une eau de qualité et en quantité suffisante et protéger la nature

- La création d'une régie de l'eau en 2026 pour que l'Agglo gère en direct le service de l'eau potable
- La contribution au projet européen "Water for tomorrow", outil de prévention et de gestion de l'eau potable
- Des expérimentations pour lutter contre les eaux roses à Douvin, Bonnamy et pour la réhabilitation des réseaux à Saint-Venant
- Un nouveau camion hydrocane, une innovation pour la réduction des eaux usées traitées
- La construction de l'usine de décarbonation à Houdain et sa bache d'orage pour le béthunois

Vers une mobilité 100% verte

- Construction de la Bolla 6 entre Bruay-La-Buissière et Liérs (secteur de l'AR de Gués, priorité voirie), liaison (Bouy) à (L'Arrouaie)
- Les travaux de la Vallée de canal d'Iris
- La création de parkings-relais TER à Douvin - La Doule et Béthune
- Un schéma d'aménagement des pôles gares pour faciliter leur accessibilité et leurs offres de services
- Un programme d'implémentation de bornes de recharge électrique

L'AGGLO 100% DURABLE !

9.2 Suivi des demandes et des réclamations

Types de réclamations	Nombre de demandes de renseignements et de réclamations reçues
Non collecte des déchets Demande de renseignements divers (jours de collecte, Enlèvement d'amiante, déchetteries, etc..) Demande de bacs roulants	2024 : 18 000 appels (y compris la conteneurisation de la collecte des déchets verts) + 9 029 mails et demandes via « Mes démarches » 2023 : 20 724 appels (y compris la conteneurisation de la collecte des déchets verts)

Les données sont collectées sur une base reprenant tous les appels réceptionnés au centre technique de collecte d'Annezin.

Partie 2

Les indicateurs économiques et financiers

De quoi parle-t-on?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc...), ce qui a conduit à des augmentations des coûts, ou tout au moins à une approche économique de la gestion du service public de prévention et des gestion des déchets plus complexe.

Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Chapitre 10

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

					
Fréquence	C 1 pour 98 communes C 2 pour Béthune et Lillers (en partie)	1x tous les 14 jours pour 98 communes . 1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers	1x par semaine pour 100 communes, de mi-avril à mi-novembre 1 fois par mois du 01 janvier au 30 mars sur 13 communes Sur RDV toute l'année (30€ le forfait de déplacement et 15€ le m3 collecté)	C1 pour Béthune	Déchetteries mobiles : 2 fois par an, durant 1 journée sur 18 communes
Collecte et contenants	PAP et points apport volontaire 99 communes en bacs roulants. Béthune et l'hyper centre ville restent en sacs	PAP et points apport volontaire 99 communes en bacs roulants. Béthune et l'hyper centre ville restent en sacs	Bacs roulants	Points d'apport volontaire Contenant libre pour la collecte en porte à porte sur Béthune (2 premières semaines de janvier 2023)	12 déchetteries
Transport	Régie + marché de prestation pour l'apport volontaire (jusqu'au 30/04/25)	Régie + marché de prestation pour l'apport volontaire (jusqu'au 30/04/24)	Régie	Régie	Régie
Traitement	Valorisation énergétique	Tri	Broyage et valorisation matière (compost)	Valorisation matière, recyclage	Divers traitements Valorisation matière, énergétique, et différentes filières de recyclage

**POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE
RESTITUTION (ménagers et non ménagers, porte à porte et apport volontaire)**

				
Population Desservie (*)	278 431	278 431	278 431	278 431
Tonnage	2024 : 67 073.26 2023 : 68 114.63 (y compris les communes)	2024 : 14 330.62 2023 : 14 142.82	2024 : 35 036.40 2023 : 32 790.50 (Hors déchetteries)	2024 : 10 418.84 2023 : 10 509.76
Kg/habitant Agglomération (*)	2024 : 240.90 2023 : 244.01	2024 : 51.47 2023 : 50.67	2024 : 125.84 2023 : 117.38	2024 : 37.42 2023 : 37.62

			Tous flux
Population desservie	278 431	278 431	278 431
Tonnage	2024 : 72 067.41 2023 : 67 781.33	2024 : 684.79 2023 : 658.96	2024 : 199 611.32 2023 : 193 998
Kg/habitant agglomération	2024 : 258.83 2023 : 242.82	2024 : 2.46 2023 : 2.36	2024 : 716.91 2023 : 694.98

Les ratios / habitant 2024 ont été effectués par rapport à la démographie connue.

Chapitre 11

Budget, coût du service et financement

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service de collecte des ménagers et assimilées en porte à porte et apport volontaire

Personnels		Dépenses 2024	Dépenses 2023
	Salaires	12 931 327,63 €	12 974 323,59 €
	Vêtements de travail	144 781,56 €	136 636,24 €
	Formation	15 270,79 €	20 203,00 €
	Sous Total	13 091 379,98 €	13 131 162,83 €
Pré-collecte			
	gestion des bacs	845 985,50 €	964 733,56 €
	Acquisition compos- teurs	180 667,61 €	182 941,00 €
	Guide du tri + Com- munication	5 421,59 €	13 052,00 €
Véhicules			
	Carburants	1 280 166,29 €	1 262 977,43 €
	Assurances	117 579,00 €	87 602,60 €
	Taxes	12 516,49 €	11 985,38 €
	Travaux et pièces	969 057,01 €	890 750,24 €
	Atelier mécanique (y compris salaires)	673 763,72 €	605 896,43 €
	Location Camions, VL et VU	93 413,95 €	175 209,00 €
	Amortissements	1 156 888,50 €	1 004 072,00 €
	Sous Total	4 303 384,96 €	4 038 493,09 €
Frais généraux			
	Téléphone	19 000,00 €	19 000,00 €
	Electricité et chauffage	163 867,85 €	117 104,00 €
	Eau	15 000,46 €	16 699,00 €
	Assurances bâtiments etc.)	23 979,52 €	28 979,67 €
	Entretien Bâtiments et VL (patrimoine et moyens généraux)	29 292,87 €	32 131,00 €
	Espaces extérieurs	850,00 €	11 769,00 €
	Etude	0,00 €	0,00 €
	Amortissements divers	30 444,87 €	38 264,00 €
	Divers	112 002,00 €	31 326,00 €
	Sous Total	394 437,57 €	295 272,67 €
coût de collecte des PAV		95 351,00 €	237 268,00 €
Dépenses Collecte		18 916 628,20 €	18 862 923,14 €

11.2 Le montant annuel TTC global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés

	Dépenses 2024	Dépenses 2023
CVE (tous apports PAP et AV)	8 224 301,39 €	7 270 783,00 €
Centre de Tri	3 570 769,00 €	3 708 645,00 €
Centre de stockage	0,00 €	0,00 €
Déchets verts	1 540 461,52 €	1 585 987,19 €
TGAP CVE	1 153 783,00 €	1 113 164,00 €
Taxe foncière	83 744,00 €	86 332,00 €
TOTAL Traitement	14 573 058,91 €	13 764 911,19 €

11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et de la collectes en apport volontaire pour le verre

Personnels		Dépenses 2024	Dépenses 2023
	Salaires	3 527 070,51 €	3 265 144,96 €
	Vêtements de travail	39 780,24 €	34 159,06 €
	Formation	5 244,00 €	6 205,20 €
	Sous Total	3 572 094,75 €	3 305 509,22 €
Camions et engins			
	Carburants	429 991,47 €	410 903,62 €
	Assurances	40 603,00 €	30 154,91 €
	Taxes	4 569,51 €	4 375,62 €
	Location VL, VU et camions	56 878,32 €	51 577,41 €
	Travaux et pièces	259 234,51 €	322 709,78 €
	Atelier mécanique (y compris salaires)	245 977,23 €	221 200,29 €
	Amortissements camions et grosses réparations	206 702,06 €	111 599,00 €
	Amortissements aménagement et matériels déchetteries	276 036,37 €	189 498,00 €
	Amortissement chargeuse	19 413,56 €	19 350,00 €
	Amortissement PAV	108 266,24 €	86 072,00 €
	Sous Total	1 647 672,27 €	1 447 440,62 €
Frais généraux			
	Téléphone	15 000,00 €	15 000,00 €
	Electricité, eau	60 192,89 €	115 124,40 €
	Assurances bâtiments etc.)	5 849,65 €	5 569,70 €
	Maintenance et Espaces verts	145 172,11 €	102 079,20 €
	Gardiennage	95 614,46 €	93 458,38 €
	Entretien Bâtiments et VL (patrimoine et moyens généraux) + divers	66 864,30 €	23 323,92 €
	Big Bag	11 136,00 €	12 549,00 €
	Entretien Bâtiments et réseaux	118 828,47 €	58 623,60 €
	Sondes pour les PAV	45 982,00 €	42 596,02 €
	Etudes	0,00 €	0,00 €
	Divers	10 278,13 €	3 914,40 €
	Sous Total	574 918,01 €	472 238,62 €
TRAITEMENT			
	Centre de stockage & CSR	890 570,00 €	1 210 644,64 €
	Autres traitements	843 835,62 €	617 007,47 €
	Déchets verts (broyage + traitement)	550 371,48 €	527 551,56 €
	Sous Total	2 284 777,10 €	2 355 203,67 €
DEPENSES DECHETTERIES		8 079 462,13 €	7 580 392,13 €

11.4 Les recettes

Ventes des produits		Recettes 2023	Recettes 2022
	Papiers	364 763,00 €	300 520,00 €
	Cartons	265 714,00 €	207 221,00 €
	Plastiques	396 037,00 €	257 085,00 €
	Acier	56 592,00 €	66 312,00 €
	Alu	68 287,00 €	71 337,00 €
	Verre	304 108,00 €	294 030,00 €
	Tetra	1 534,00 €	1 563,00 €
	Ferraille	414 297,00 €	286 572,00 €
	Huiles blanches	4 676,00 €	3 867,00 €
	Batteries	4 444,00 €	5 940,00 €
	Bacs usagés	7 189,99 €	12 400,00 €
	Sous Total	1 887 641,99 €	1 506 847,00 €
Soutien Eco-organismes			
	CITEO (recyclage et verre)	5 122 588,00 €	4 251 139,00 €
	CITEO « papier »	306 173,00 €	271 462,00 €
	CITEO incinération	150 001,00 €	35 545,00 €
	EcoDDS	21 773,00 €	23 237,00 €
	EcoMobilier	175 175,00 €	143 960,62 €
	Ecosysteme	165 897,00 €	147 906,00 €
	Soutien textile + piles	270,00 €	0,00 €
	Sous Total	5 941 877,00 €	4 873 249,62 €
Redevances			
	Accès déchetterie "Gros Volumes" + Déchetterie de Houdain	161 318,00 €	143 134,00 €
	Recettes Amiante	30 840,00 €	41 700,00 €
	Recette RDV déchets verts	1 488,00 €	0,00 €
	CVE Redevances	0,00 €	0,00 €
	Redevances Spéciale	2 191 366,35 €	2 185 793,00 €
	Remboursement assurances	29 107,00 €	87 379,75 €
	Vente de composteurs	40 350,46 €	57 068,00 €
	Sous Total	2 454 469,81 €	2 515 074,75 €
TOTAL DES RECETTES		10 283 988,80 €	8 895 171,37 €

Chapitre 12

Structure du coût

Coût aidé du Service Collecte et Traitement des Déchets ménagers et assimilés

TOTAL DES DEPENSES EN 2024	41 569 149 €
TOTAL DES RECETTES EN 2024	10 283 988 €
COÛT NET	31 285 160 €

Soit **112.36 € par habitant** pour l'année 2024

et

156.73 € la tonne de déchets ménagers et assimilés prise en charge par la Communauté d'Agglomération

TOTAL DES DEPENSES EN 2023	40 208 226 €
TOTAL DES RECETTES EN 2023	8 895 171 €
COÛT NET	31 313 055 €

Soit **112.18 € par habitant** pour l'année 2023

et

161.41 € la tonne de déchets ménagers et assimilés prise en charge par la Communauté d'Agglomération

En résumé 2024 / 2023 :

Stabilisation des dépenses pour la collecte en porte à porte

Augmentation des dépenses pour le fonctionnement des déchetteries et de la plate forme : + 500 000 €, + 6.5 % , à rapporter aux 6.3% d'augmentation du tonnage collecté.

Coût de traitement au CVE en augmentation : + 1 000 000 €

Augmentation des recettes (vente de produits et soutiens Eco organismes) : + 1 390 000 €